

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026**

---

**Bureau**

**Président :** M. Vincent DAHER  
**Vice-président :** M. Armando COUTO  
**Secrétaire :** Mme Hélène CONRADIN  
**Membres :** Mme Megan BONFILS, M. Dominique GAMBERONI,  
M. Simon ANTICH

**Sont présent.es :**

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Chadlia BALHI KELLER, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAS, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Armando COUTO, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Flavio INNOCENTI, M. Thibaud KELLERHALS, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Thomas VOGEL, M. Robert VÖLKI

**Excusé.es :**

Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Christophe OGI, M. Serhat YILMAZ

**Assistent à la séance :** M. Damien BONFANTI, Maire  
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD  
Conseillères administratives  
M. Arnaud WEISS, Secrétaire général  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de M. Flavio INNOCENTI (MCG), en remplacement de M. André PYTHON
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- |    |  |   |                      |
|----|--|---|----------------------|
| a) | 453-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.3'118'000.-- | Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle parascolaire - chemin de la Pépinière 2 - Crédit d'investissement                                   | <b><u>p. 461</u></b> |
| b) | 454-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.1'800'000.-- | Route de Chancy 28 et Clochetons 1 - Rénovation énergétique des vitrines - Crédit de réalisation  | <b><u>p. 462</u></b> |
| c) | 455-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.120'000.--   | Aménagement-extension du préau de l'école du Plateau - Crédit d'étude   | <b><u>p. 463</u></b> |
| d) | 456-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.87'000.--    | Ecole de Tivoli - Réfection de l'étanchéité de la toiture et de la terrasse du logement de concierge - Crédit d'investissement  | <b><u>p. 463</u></b> |
| e) | 457-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.605'000.--   | Mesure III - Lutte contre les îlots de chaleur urbains - Crédit d'investissement  | <b><u>p. 465</u></b> |
| f) | 458-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.463'000.--   | Transformation de l'Espace de vie enfantine Clair-Matin - route de Chancy 59 - Crédit d'investissement complémentaire   | <b><u>p. 465</u></b> |
| g) | 459-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.8'161'000.-- | Rénovation et transformation lourde – Régénération du groupe scolaire en-Sauvy – Crédit d'étude   | <b><u>p. 466</u></b> |
| h) | 460-26.04<br><b>Entrée en matière</b>                    | Approbation des comptes 2025 de la commune de Lancy   | <b><u>p. 467</u></b> |
| i) | 461-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.800'000.--   | Disponible CDD pour les remplacements – service de la petite enfance – Crédit budgétaire en cours d'année   | <b><u>p. 469</u></b> |
| j) | 462-26.04<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.1'357'000.-- | Villa Fort-de-l'Ecluse 3 – Rénovation et transformation en foyer d'accueil et transfert de la parcelle 3352 du patrimoine financier au patrimoine administratif – Crédit d'investissement | <b><u>p. 470</u></b> |
| k) | 463-26.04<br><b>Entrée en matière</b>                    | Examen et approbation des comptes 2025 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)  | <b><u>p. 472</u></b> |

8) Motions – Résolutions

- |    |  |                      |
|----|--|----------------------|
| a) | Examen et approbation du rapport d'activité 2025 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R163-2026)             | <b><u>p. 473</u></b> |
| b) | Motion du groupe PLR « Pour un pilotage efficient et de transparent de la politique de la petite enfance à Lancy » (M164-2026) | <b><u>p. 475</u></b> |

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

### 9) Pétitions

- a) Chemin des Mérinos (PE162-2026) **p. 485**

### RAPPORTS DE COMMISSION

#### 10) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 451-26.03 **Arrêté** Ecole de Cérésole – Travaux énergétiques – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mars 2026 (M. Michele COLLEONI), et rapport de la Commission finances, séance du 30 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU) **p. 487**  
Fr.400'000.--
- b) 450-26.03 **Arrêté** Adjointe de direction – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année – Rapport de la Commission conjointe finances et sociale, petite enfance, séance du 30 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU – rapport de majorité) (M. Philippe PERRENOUD – rapport de minorité) **p. 490**  
Fr.97'244.--
- c) 452-26.03 **Arrêté** Rénovation du parc en-Sauvy – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 31 mars 2026 (Mme Kristine BEUN) **p. 497**  
Fr.300'000.--

### RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

#### 11) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 mars 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN

- a) Relabellisation Cité de l'énergie GOLD 2025-2028 **p. 499**  
b) Présentation du programme de subventions relatif au Bonus énergie **p. 501**  
c) Action éco-bonus lancéen - Bilan **p. 502**  
d) Présentation des projets d'accompagnement en matière d'énergie pour les privés prévus en 2026 **p. 503**

#### 12) Commission de la sécurité, séance du 16 mars 2026, rapporteur M. Marwan DOUIHOU

- a) Intégration de la compagnie des sapeurs-pompiers CP 35 au Groupement SIS (GSIS) et présentation du Colonel Schumacher **p. 504**  
b) Divers

#### 13) Commission de la culture et promotion économique, séance du 17 mars 2026, rapporteur M. Serhat YILMAZ

- a) Présentation de l'étude de prospective économique **p. 505**  
b) Reprise de la villa Gaimont – Orientations de la nouvelle association **p. 506**  
c) Divers

#### 14) Commission de l'administration, séance du 19 mars 2026, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE

- a) Election du-de la vice-Président-e  
b) Divers

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

- 15) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 24 mars 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Présentation du projet de PLQ Praille-ouest **p. 508**
  - b) Présentation du projet de passerelle de la Praille **p. 511**
  - c) Divers
- 16) Commission des travaux, séance du 26 mars 2026, rapporteur M. Michele COLLEONI
- a) Voie verte : délégation de la CAP à la Ville de Lancy **p. 513**
  - b) Présentation de la stratégie énergie **p. 514**
- 17) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 31 mars 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN

Divers

**POINTS FINAUX**

- 18) Réponses du Conseil administratif
- a) Questions écrites
  - b) Motions-résolutions
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 519**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

*[Les micros ne fonctionnant pas correctement, les 40 premières minutes de la séance sont ponctuées de coupures et d'interventions inaudibles]*

\* \* \* \* \*

M. DAHER : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'excuse l'absence de Mme KHATCHADOURIAN, de M. OGI et de M. YILMAZ.

Avant d'aborder notre ordre du jour, je passe la parole à M. BONFANTI pour l'hommage à M. PYTHON, qui a démissionné du Conseil municipal au mois de mars.

M. BONFANTI : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, c'est avec un profond respect et reconnaissance que le Conseil administratif souhaite saluer le parcours de votre collègue, Monsieur André PYTHON, qui, pour des raisons de santé, a décidé de quitter ses fonctions de Conseiller municipal de la Ville de Lancy.

Élu en juin 2025, André a rapidement marqué son passage par son engagement au service de notre commune. Membre des commissions de l'aménagement du territoire, de la sécurité et des finances, tu as su allier rigueur et bienveillance dans tes prises de parole, en tenant toujours compte des enjeux globaux, tout en restant proche des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Ta gentillesse, ton écoute attentive font de toi un collègue respecté et apprécié de tous. Ton départ, bien que compréhensible, laisse un vide dans les rangs de cet hémicycle. Nous t'adressons nos pensées les plus sincères en cette période difficile et te souhaitons une bonne santé.

*Des présents lui sont remis.*

M. PYTHON : je suis un peu désolé de devoir vous quitter, mais la santé passe avant le reste. J'ai eu des gros problèmes de santé au niveau du cœur, donc ce n'est pas que je n'ai pas de cœur, mais il est malade et le rétablissement se passe bien. Merci Monsieur le Maire, merci Mesdames les Conseillères administratives que je salue. Merci à tout le monde. Merci à Madame CRISAFULLI aussi. J'ai eu beaucoup contact avec vous. Je souhaite une bonne continuation à tout le monde. Merci.

**POINTS INITIAUX****1) PRESTATION DE SERMENT DE M. FLAVIO INNOCENTI (MCG), EN REMPLACEMENT DE M. ANDRE PYTHON**

---

M. DAHER : nous allons poursuivre par la nomination de notre nouveau conseiller municipal. Je laisse notre secrétaire lire le courrier de la chancellerie d'État.

Mme CONRADIN : (lecture de la lettre)

*« Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Monsieur André PYTHON et au refus de siéger de Monsieur Didier EMERY au sein du conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Flavio INNOCENTI accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Liza Lombardi Gauthier  
Cheffe de service »*

M. DAHER : Parfait. Alors je vais demander à M. INNOCENTI de bien vouloir s'approcher au centre de notre auditorium. Je vais demander à l'ensemble des conseillères municipales et conseillers municipaux, nos magistrats, ainsi que les membres du public, de bien vouloir se lever et s'il vous plaît.

*L'assemblée se lève.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. DAHER : M. INNOCENTI. Je vais lire la formule de serment et à la fin, je vous prierai de lever la main droite et de dire : je le jure ou je le promets.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. INNOCENTI : je le jure.

M. DAHER : merci. Bienvenue.

*L'assemblée applaudit.*

**2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**4) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. DAHER : à présent, nous allons commencer par la validation du planning des prochaines séances. Vous l'avez tous reçu. Nous n'allons pas dicter les dates, à moins que quelqu'un ait une question sur ce planning ou une remarque. Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote du planning qui doit être approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.

***Le planning des prochaines séances du Conseil municipal est approuvé.***

M. DAHER : concernant les communications du Bureau, nous avons reçu différents courriers qui ont été soit transmis au Conseil administratif, soit des réponses ont été faites car déjà traitées.

Vous aviez tous reçu l'invitation pour le Tennis club que vous avait été envoyée par Mme CRISAFULLI. Nous avons également reçu un courrier d'une commerçante liée à une question écrite qui sera traitée.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BONFANTI : chers membres du Conseil municipal, je tiens à vous informer que, pour des raisons de contraintes de ressources humaines, nous avons été contraints d'annuler la réception prévue à l'attention du corps enseignant et des personnes rattachées aux écoles. Malgré nos efforts pour organiser cet événement dans les meilleures conditions, la non-disponibilité de nos équipes nous ont empêchés de garantir l'accueil et le bon déroulement de cette rencontre dans les délais impartis. Nous sommes bien conscients de l'importance de ce moment de convivialité et de reconnaissance envers nos enseignantes et enseignants et les autres acteurs de la vie scolaire, et nous regrettons profondément cette annulation.

J'ai deux autres informations. La réponse du Conseil administratif à la motion en lien avec les espaces pour chiens a été déposée sur CMNet, et la réponse à la question écrite de Mme VANDEPUTTE également.

Mme GACHET : j'ai le plaisir de vous informer - et la Commission de la sécurité en a également été informée - de la démarche que le Conseil administratif avait faite concernant une demande d'intégration de la compagnie SPV, la Compagnie 35 des sapeurs-pompiers, auprès du groupement SIS. Le comité a entériné notre demande et l'intégration de la Compagnie des sapeurs-pompiers a été validée pour intégrer le groupement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Vous trouverez toutes les informations dans le procès-verbal de Commission de la sécurité.

Suite à la séance, je souhaite répondre à une question qui avait été formulée par M. DOUIHOU concernant une question en lien avec la LAC. Celle-ci prévoit que la création et la dissolution d'un groupement intercommunal, l'adhésion de la commune ou son retrait incombe au Conseil municipal. En l'occurrence, on ne fait pas référence à la LAC dans ce cas de figure, puisque la commune aujourd'hui n'a pas à décider d'intégrer ou pas le SIS, puisqu'on est membre de fait du groupement SIS depuis le dépôt de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers. Je vous propose donc de mettre les références, vous pourrez aller la consulter. Cela concerne la LPSSP qui fixe le cadre de qui adhère à ce groupement. C'est un changement notoire au niveau de l'organisation du service sécurité, puisqu'à l'époque le SIS était uniquement piloté par la Ville de Genève et depuis le début du groupement, cette loi a permis la constitution de ce groupement et de fait, l'ensemble des communes depuis ce moment, à l'exception de Céligny, est intégré de fait au groupement SIS.

Concernant la question des SPV, puisque l'organisation des SPV relève d'une décision organisationnelle liée au service sécurité et cette décision est portée par le Conseil administratif.

Raison pour laquelle nous n'avons pas besoin de passer par une décision du Conseil municipal pour valider donc l'intégration de la Compagnie de Lancy, puisque Lancy fait partie de facto du groupement. Je me tiens à disposition avec tous les éléments légaux, et une copie des lois si cela vous intéresse.

J'espère avoir répondu à M. DOUIHOU. Au niveau de la LAC, il s'agit de l'article. 30, et au niveau de la LPSSP, c'est l'article 7 qui cite les communes qui ont intégré et qui sont donc concernées par cette loi cantonale qui a été votée le 30 octobre 2020.

Si cela vous intéresse, je peux vous mettre à disposition les statuts du groupement, puisque cela fixe aussi les relations qu'il y aura entre le groupement et les compagnies SPV, intégrées ou non. Je tiens volontiers à disposition l'ensemble de ces documents.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Sachez aussi que la décision n'a pas été prise toute seule par le Conseil administratif. C'est une discussion que l'on a avec l'Etat Major depuis presque une année et, à l'unanimité, l'Etat Major a validé la proposition du Conseil administratif. L'Etat Major est informé, et l'étape d'après, ce sera d'organiser une séance avec l'ensemble de la troupe, donc les 60 sapeurs, pour leur expliquer ce que cela va signifier en termes d'intervention, les prérogatives qu'ils auront en plus en termes de formation et en termes d'intervention. Nous prévoyons cela courant juin de manière à ce que l'ensemble de la troupe puisse être prête pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Sachez qu'au niveau des compagnies SPV, les deux compagnies de la Ville de Genève ont été intégrées en 2023, au moment de la création de ce groupement, en janvier 2026, cinq compagnies ont intégré le groupement et en 2027, la démarche continue avec l'intégration d'autres communes qui en ont fait la demande. Je me tiens à disposition avec les textes si cela vous intéresse.

### 6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### NOUVEAUX OBJETS

### 7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

- a) **Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle parascolaire - chemin de la Pépinière 2 - Crédit d'investissement (Fr.3'118'000.--)  
(453-26.04)**
- =====

Mme MOYARD : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le premier de ces crédits qui vous est présenté ce soir est donc un crédit d'investissement d'un montant de Fr.3'118'000, afin de pouvoir construire un bâtiment dans l'enceinte de l'école du Plateau. Il était prévu de longue date. Il a fait l'objet d'un crédit d'étude en 2023. Ce petit bâtiment permettra de finaliser l'école avec le logement pour le concierge ainsi qu'une salle parascolaire.

Comme c'est la procédure habituelle, le crédit d'étude a permis de faire les études, le montage du projet, l'autorisation de construire et les appels d'offres. Et nous sommes prêts à pouvoir démarrer les travaux dès que nous aurons l'obtention de ce crédit. Il s'agit de démolir la villa existante et de construire ce nouveau bâtiment, d'aménager les intérieurs et les extérieurs ainsi que l'ensemble des locaux.

Il avait été initialement prévu dans les phases d'études de pouvoir mettre à disposition une salle en location pour les habitantes et les habitants. Au vu de l'évolution des effectifs scolaires, particulièrement au Petit-Lancy, il a été rendu indispensable de transformer ces salles en salles parascolaires qui manquent souvent cruellement dans nos écoles, vu l'augmentation démographique extrêmement forte de nos effectifs scolaires.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Il y avait également des enjeux d'instruction de l'autorisation de zone d'affectation qui ont rendu l'instruction auprès de l'Office d'autorisation de construire un peu plus compliquée que prévue. C'est pour ça qu'il a fallu un petit peu plus de temps pour pouvoir vous présenter ce crédit d'investissement que nous vous remercions d'accepter et dont nous vous proposons le renvoi en Commission des travaux.

M. DAHER : nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.***

M. DAHER : nous allons passer au vote pour le renvoi en Commission des travaux.

***Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstentions.***

**b) Route de Chancy 28 et Clochetons 1 - Rénovation énergétique des vitrines - Crédit de réalisation (Fr.1'800'000.--) (454-26.04)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, voici un crédit de réalisation d'un montant de Fr.1'800'000.-- pour des changements de vitrages pour deux bâtiments au Petit-Lancy, qui appartiennent à la ville de Lancy : l'émblématique numéro 28 de la route de Chancy, ainsi que les Clochetons 1. Un bâtiment relativement compliqué de par sa forme.

Il s'agit d'un crédit énergétique, de manière à remplacer les vitrines de ces différentes arcades, qui sont actuellement en simple vitrage, et de manière à les rendre conformes aux exigences énergétiques cantonales.

D'autre part, vous pensez bien que le confort des usagers et usagères avec ce type de vitrine est extrêmement modeste, tant d'un point de vue thermique que d'un point de vue acoustique.

Ce crédit a pu être monté en prenant sur le compte de fonctionnement du service des travaux, les éléments d'étude. Donc, il n'y a pas eu de crédit d'étude, mais il vous est indiqué que les montants nécessaires pour la préparation de ce crédit se montent à un peu moins de Fr.50 000.—.

Je vous remercie dès lors d'accepter l'entrée en matière sur ce crédit de réalisation et de le renvoyer également en Commission des travaux.

M. DAHER : nous allons voter pour l'entrée en matière. Le bureau avait préavisé un renvoi en Commission des travaux et des finances.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****c) Aménagement-extension du préau de l'école du Plateau - Crédit d'étude (Fr.120'000.--)  
(455-26.04)**  
=====

M. BONFANTI : Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la Ville de Lancy poursuit ses efforts pour améliorer la qualité environnementale et l'usage des espaces publics, notamment les espaces scolaires. Certains aménagements, bien qu'efficaces à leur création, ne répondent plus entièrement aux enjeux actuels de confort climatique et de biodiversité. C'est le cas du préau de l'école du Plateau, qui souffre notamment de la chaleur excessive, du manque d'ombre et de revêtements inadaptés, tout en ne respectant pas totalement les standards du département de l'instruction publique.

Pour y remédier, plusieurs mesures ont déjà été prises, telles que des plantations et un ombrage provisoire, pérenne depuis quelques semaines, ainsi qu'une extension partielle du préau.

Cependant, un projet d'extension durable est adapté aux besoins des enfants et des enseignants reste nécessaire. Ce crédit d'étude vise donc à permettre à la Ville de Lancy, en concertation avec les différentes parties prenantes, de développer un projet d'extension du préau assurant un cadre de vie agréable, conforme aux exigences climatiques et réglementaires.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cet objet en le renvoyant en commission pour traitement.

M. DAHER : nous passons au vote de l'entrée en matière. Le Bureau propose un renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.***

**d) Ecole de Tivoli - Réfection de l'étanchéité de la toiture et de la terrasse du logement de  
concierge - Crédit d'investissement (Fr.87'000.--) (456-26.04)**  
=====

Mme MOYARD : le Conseil administratif vous présente ce crédit d'investissement d'un montant modique de Fr.87 000.-- et vous propose un renvoi en Commission des travaux de ce crédit.

Il concerne la réfection de l'étanchéité de la toiture d'une partie d'une toute petite partie de l'école de Tivoli, puisque c'est la partie qui concerne uniquement le logement du concierge ainsi que sa terrasse.

Vous savez bien que l'ensemble de l'école doit subir une rénovation lourde. C'est un projet extrêmement compliqué sur lequel nous travaillons d'arrache-pied et nous vous reviendrons dans les prochains mois. Néanmoins, ces problèmes d'étanchéité sont tellement importants, entraînant des infiltrations d'eau récurrentes, de la moisissure et de l'humidité, etc. que nous avons dû déplacer notre concierge parce que ce logement était insalubre. Évidemment qu'il y a de l'eau qui coule partout, y compris dans un certain nombre de locaux scolaires en dessous, notamment dans les salles d'arts visuels. Donc, c'est un problème tout à fait important auquel il est nécessaire de remédier dans les meilleurs délais.

Il est prévu de pouvoir faire l'ensemble de ces travaux dès l'été 2026, afin de pouvoir ensuite réintégrer le concierge dans ce logement, ce qui est évidemment mieux également pour le fonctionnement de l'ensemble de l'école.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Donc, nous vous proposons le renvoi en Commission des travaux à moins qu'il y ait des envies de le voter sur le siège, mais nous serons évidemment à votre disposition pour traiter cet objet de la manière que vous souhaiterez. Je vous remercie.

M. LORENZINI : Madame la Conseillère administrative m'a bien tendu la perche, on propose un vote sur le siège.

Mme BALHI KELLER : alors, je voulais demander la même chose que mon pré-opinant.

M. FISCHER : le PLR fait les choses dans le bon ordre ! Nous voterons l'entrée en matière et la proposition de vote sur le siège.

M. DAHER : nous allons suspendre la séance 10 minutes.

*Suspension de séance de 10 minutes.*

M. DAHER : nous allons voter l'entrée en matière et ensuite la proposition de vote sur le siège.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

***La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu les importants défauts d'étanchéité que présentent la toiture et la terrasse du logement du concierge de l'école ;*

*Vu que ces problématiques engendrent des infiltrations d'eaux s'écoulant dans les locaux scolaires situés en-dessous du logement ;*

*Vu que les infiltrations constatées dans les salles d'arts visuels compromettent les conditions d'enseignement et exposent les infrastructures à une détérioration accrue ;*

*Vu que ces travaux permettront de garantir une étanchéité continue et pérenne, tout en améliorant la performance thermique de l'ouvrage ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 87'000.-- destiné à la réfection de l'étanchéité de la toiture et de la terrasse du logement du concierge de l'école de Tivoli ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

3. *d'amortir cette dépense, sous la rubrique 2170.33004, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026, au moyen de 30 annuités.*

***L'arrêté 456-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Mesure III - Lutte contre les îlots de chaleur urbains - Crédit d'investissement (Fr.605'000.--) (457-26.04)**

=====

M. BONFANTI : Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la Ville de Lancy poursuit ses actions pour améliorer l'accessibilité et la qualité des espaces publics et scolaires. Certains aménagements, bien que récents, ne répondent plus pleinement aux enjeux environnementaux et de confort nécessaires notamment face au réchauffement climatique.

Après le succès de la mesure II en 2024 qui a permis l'installation d'ombrières sur neuf sites prioritaires, la mesure III vise à étendre ces actions à neuf nouveaux sites identifiés comme critiques. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche plus large de lutte contre les îlots de chaleur, en favorisant des solutions comme l'arborisation, la végétalisation, l'ombrage et le choix de matériaux adaptés. L'objectif de ce crédit est donc de mettre en place des dispositifs d'ombrage modulable sur les sites identifiés, afin d'améliorer le confort et de répondre aux besoins environnementaux, climatiques de notre commune. Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à ce crédit en le renvoyant en commission pour traitement.

M. DAHER : nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention,***

M. DAHER : le Bureau a préavisé de renvoyer cet objet à la Commission de l'environnement et du développement durable. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**f) Transformation de l'Espace de vie infantine Clair-Matin - route de Chancy 59 - Crédit d'investissement complémentaire (Fr.463'000.--) (458-26.04)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux. Ce crédit d'investissement complémentaire est en fait un crédit de clôture dans le cadre de la clôture du compte d'investissement lié à ce déménagement intégral de la plus grande structure préscolaire de Lancy, à savoir Clair Matin.

Ce surcoût est lié à trois éléments sur lesquels nous n'avons aucune marge de manœuvre. Le premier, c'est le fait que le propriétaire - puisque nous sommes locataires, a activé une clause du bail demandant la remise en état de base des anciens locaux, alors qu'il y avait dans un premier temps renoncé. C'est pour cette raison que cela n'a pas été pris en compte. La deuxième chose, c'est l'augmentation des prix de construction, parce que cela s'est fait durant la période où tous les prix se sont envolés avec la crise énergétique entre 2022 et 2023. Donc il y a eu 10 % d'augmentation sur les prix de construction à ce moment-là. Et le troisième élément, c'est un

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

certain nombre de demandes complémentaires qui ont été formulées par les autorités, par les autorités cantonales dans le cadre de l'autorisation de construire, qui étaient également des obligations auxquelles nous ne pouvions nous soustraire.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons ce crédit d'investissement complémentaire permettant la clôture de ce crédit. Étant donné qu'il ne s'agit plus de travaux, mais purement d'éléments financiers, nous vous proposons uniquement un renvoi en Commission des finances.

M. DAHER : nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. DAHER : alors le Bureau avait préavisé un renvoi en Commission des travaux et des finances. Notre magistrat propose uniquement les finances. Est-ce que quelqu'un souhaite faire une proposition par rapport à cela ?

Mme RUERAT : le groupe socialiste propose le renvoi en Commission des finances uniquement, parce qu'il s'agit en fait des aspects financiers. Tout ce qui concerne les travaux, comme cela a déjà été précisé, c'est terminé, cela a abouti. Il s'agit simplement de clôturer le compte d'investissements lié à ce projet du point de vue budgétaire.

M. LORENZINI : comme cela a été bien présenté par Mme MOYARD, on va suivre la proposition de ne renvoyer qu'à la Commission des finances.

M. DAHER : dans ce cas-là, nous allons passer au vote pour un renvoi en Commission des finances.

***Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**g) Rénovation et transformation lourde – Régénération du groupe scolaire en-Sauvy –  
Crédit d'étude (Fr.8'161'000.--) (459-26.04)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le président. Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, ce n'est effectivement pas tous les jours que le Conseil administratif vous présente un crédit d'étude de cette ampleur. Mais ce n'est pas tous les jours non plus qu'on a un chantier à mener de cette ampleur.

Il s'agit d'un crédit d'étude « habituel » dans les choses qu'il a à couvrir, à savoir les études depuis la phase avant-projet jusqu'à la phase d'appel d'offres et d'autorisation de construire, mais pour un objet extrêmement important, extrêmement ambitieux, extrêmement grand, extrêmement compliqué : l'école en Sauvy, la plus grande de nos écoles, qui sera classée à l'inventaire après la rénovation, qui fête ses 50 années de construction, qui n'a jamais subi de rénovation majeure, qui pose des questions extrêmement variées, multiples, connexes, complexes, que ce soit les enjeux patrimoniaux - on aura l'occasion d'en parler avec un historien spécialiste de l'architecte Waltenspühl - des éléments architecturaux, des éléments environnementaux, car le préau d'en-Sauvy pose d'énormes problèmes par rapport aux enjeux climatiques actuels ; des éléments énergétiques évidemment, puisqu'elle a les capacités énergétiques et la résilience climatique de 1975, c'est à dire pas énorme. Il s'agira également de dépolluer, de sécuriser et de rendre accessible aux PMR cet immense objet et de plus également de l'agrandir.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Donc c'est un très gros projet. Il faut être clair, c'est un très gros projet. Comme toujours, la rénovation, c'est plus cher que la construction. À celles et ceux qui auraient envie de raser entièrement l'école pour en reconstruire une, non, ce ne sera pas possible. Il s'agit donc d'organiser cet immense chantier avec notamment, et c'est une première, un co-pilotage et une co-maîtrise d'ouvrage entre le service des travaux pour les éléments de bâtiments et le service de l'environnement, qui disposera de la gestion complète d'une partie du budget et qui ne fera pas uniquement le rôle d'expert, comme c'est souvent le cas sur des plus petits projets.

Donc, vous aviez commencé les travaux avec le vote d'un crédit pour une étude préliminaire qui servait à pouvoir marquer tous les enjeux et qui nous a permis de construire ce crédit d'étude.

Nous aurons le plaisir de vous expliquer plus en détail tout cela en Commission des travaux, pour ce crédit d'un montant de 8 millions.

M. DAHER : nous allons voter l'entrée en matière.

M. DEROBERT : alors, évidemment, le PLR entrera en matière sur cet objet, mais, au vu de l'importance du crédit et des travaux qui vont être entrepris, le PLR souhaiterait que l'on ne prévoie pas qu'une seule séance, comme on a l'habitude de faire sur le sujet, et que l'on soit informé sur les tenants et les aboutissants complets de cette rénovation. On a trop tendance à voter les choses en une seule commission. Là, je pense qu'il y a matière à faire une, deux, voire trois commissions pour qu'on comprenne l'amplitude de la chose.

M. DAHER : nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. DAHER : nous allons donc passer au vote pour le renvoi en Commission des travaux, à moins qu'il y ait une autre proposition. Nous votons maintenant pour un renvoi en commission des travaux.

***Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non et 0 abstention.***

**h) Approbation des comptes 2025 de la commune de Lancy (460-26.04)**

=====  
M. GACHET : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous remettre le rapport ci-joint des comptes 2025.

Je tiens avant tout à remercier le service financier et plus particulièrement Mme TOUZELET et M. SANTANGELO pour l'exécution de leur travail.

Le budget 2025, voté par le Conseil municipal le 12 décembre 2024, dégageait un excédent de revenus, soit un bénéfice, de Fr.311'652.--. Les comptes bouclés au 31 décembre 2025 présentent un excédent de charges, soit un déficit de Fr.4'683'115,51.

Le résultat hors éléments exceptionnels, c'est à dire sans la réévaluation du patrimoine financier et les amortissements complémentaires, présente un bénéfice de Fr.9'931'092.--.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Par rapport au budget 2025, les éléments marquants constituant ce résultat sont les suivants :

La fiscalité des années précédentes, avec des correctifs moins élevés que prévu à hauteur de 5,6 millions de francs. Cela regroupe deux éléments. Tout d'abord, l'impôt à la source, où on a pris 9,3 millions de francs de moins qu'estimé. Par contre, au niveau des correctifs sur les personnes physiques, on a 3,7 millions de francs en plus.

Concernant la fiscalité de l'année courante, avec 2,8 millions de francs, dont 1,8 million de francs pour les personnes physiques et l'impôt à la source pour 1,1 million de francs pour les personnes morales.

Au niveau de la réévaluation du patrimoine financier en 2025, il fait une plus-value de 3,8 millions de francs. Pour rappel, en 2024, la réévaluation du patrimoine financier s'était élevée à 9,6 millions de francs.

Et finalement, nous avons intégré, comme vous nous l'avez autorisé en décembre 2025, des amortissements complémentaires à hauteur de 18,4 millions de francs. L'année passée, il s'élevait à 18,2 millions de francs.

Tous ces éléments majeurs conduisent le Conseil administratif à présenter un exercice déficitaire, avec un résultat, donc de Fr.4'683'115,51.

Concernant les investissements en 2025, le Conseil municipal a voté 30,2 millions de francs de crédits d'investissements à réaliser ces prochaines années, dont 25,4 millions de francs au patrimoine administratif et 4,8 millions de francs au patrimoine financier. La dette a diminué de 13 millions de francs, en passant donc de 97 à 84 millions de francs, fin 2025. Pour rappel, nous avons déjà diminué la dette durant l'exercice 2024 de 14 millions de francs.

Pour l'exercice 2025, le Conseil administratif a pris la décision de procéder à un amortissement complémentaire de 18,4 millions de francs, conduisant à un déficit sur l'exercice 2025, afin de se rapprocher des prévisions budgétaires 2026. Cette décision implique le recours raisonnable et raisonné de la réserve conjoncturelle que les bénéfices des années précédents ont permis de constituer. Cette réserve conjoncturelle s'élevait aux comptes 2024 à 59 millions de francs.

En tant qu'autorité, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements et d'infrastructures publiques, de maintenir les prestations sociales, de développer les mesures en lien avec le plan climat, ainsi qu'un panel de mesures en lien avec la santé publique et le bien vivre ensemble, tout en conservant le souci constant d'équilibrer notre budget.

Le Conseil administratif relève qu'en 2025, les charges d'exploitation ont diminué de plus de 5 % par rapport à 2024.

En 2025, malgré un résultat déficitaire uniquement dû à la comptabilisation d'amortissements complémentaires dans le but de dégager du disponible pour financer des investissements dans les futures années, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier.

Nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir, nous l'espérons, sereinement, même si les enjeux économiques, politiques, sociaux et climatiques, et en particulier dans notre canton, sont importants.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Compte tenu de tous ces éléments, je souhaite que vous puissiez transmettre l'analyse des comptes à la prochaine Commission des finances afin que l'on analyse de manière nettement plus approfondie les résultats des comptes 2025 que je viens de vous présenter sommairement.

M. DEROBERT : je vous remercie pour la présentation de ces comptes. Bien évidemment, le groupe PLR entrera en matière, puisque de toute façon nous n'avons pas le choix de rentrer en matière sur ce type de sujet.

Par contre, nous attendons ce qui avait été décidé en Commission des finances, à savoir qu'on ait, suite à ces comptes, la répercussion sur le budget 2026, puisque cela a une répercussion sur le budget 2026, et sur les trois ans qui suivent, à savoir le plan quadriennal demandé. On l'avait repoussé à la prochaine commission pour attendre la parution des comptes. Maintenant que nous les avons, justement, on attend d'avoir une vision un peu plus claire sur le budget 2026. On ne reviendra pas dessus, mais cela a une réelle incidence. Et puis qu'on puisse aussi discuter clairement des années à venir et comment se prépare la commune de Lancy sur ses futurs budgets.

M. LORENZINI : le groupe du Centre-Verts libéraux prend acte du dépôt des comptes 2025 et soutient le renvoi à la Commission des finances. Nous aborderons le réexamen avec une attention particulière, comme évoqué lors des débats sur le budget 26 et des amortissements complémentaires.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.*

**i) Disponible CDD pour les remplacements – service de la petite enfance – Crédit budgétaire en cours d'année (Fr.800'000.--) (461-26.04)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le président. Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nous avons pu largement discuter de cette question dans le cadre du budget. En définitive, le Conseil municipal avait souhaité opérer une coupe de Fr.300'000.-- supplémentaires à la réduction budgétaire déjà opérée par le Conseil administratif, en lien avec un autre point de l'ordre du jour de ce soir, dont nous reparlerons, d'un montant de Fr.500'000.—. Donc, au final, le budget annuel des précédentes années pour les remplacements au service de la petite enfance - qui, pour rappel, sont des remplacements un pour un - avait été réduit de 1,5 million à Fr.700'000.--.

Je vous avais indiqué dans les débats budgétaires qu'il ne serait pas possible matériellement de tenir ce montant-là. Vous m'aviez indiqué qu'il était nécessaire de revenir devant vous au moment où on avait la prévision que nous allions effectivement être en dépassement, comme c'est prévu par votre règlement et par la Loi sur l'administration des communes.

C'est donc ce que le Conseil administratif fait devant vous aujourd'hui, avec une demande de crédit budgétaire en cours d'année, d'un montant de Fr.800'000.-- qui, ajouté au montant qui a été voté dans le cadre du budget, permet de revenir simplement à la situation antérieure.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Et puis nous suggérons un renvoi à la Commission sociale et petite enfance, ainsi qu'aux finances, si possible en commission conjointe, de manière à pouvoir aller davantage dans le détail et vous expliquer, notamment - parce que ce n'est peut-être pas évident à la lecture, même si on a essayé d'être le plus le plus facile à comprendre, de comprendre pourquoi nous sommes déjà en dépassement.

La raison est simple, il y a les sous qu'on a déjà sortis pour payer des salaires en janvier, en février, en mars, en avril. Et il y a, durant cette période-là, les contrats qu'on a dû déjà signer en CDD. Par exemple, vous avez Mme X qui est en arrêt pré-maternité, qui ensuite aura son congé maternité, qui ensuite a ajouté deux mois de congé parental. Elle a par exemple commencé cela en février, on lui a payé son salaire de février, certes, mais on a engagé la Ville de Lancy à déjà la remplacer. On a payé le salaire du remplaçant en février, mais on a déjà signé un contrat qui va jusqu'à la fin de son congé parental. Si on ajoute cela sur les différents remplacements rendus nécessaires, on est déjà à plus que les Fr.700'000.--. D'où le fait qu'on vous fasse cette demande à ce moment là de l'année scolaire.

Nous pourrions évidemment vous expliquer tout cela bien plus en détail, ainsi que le fonctionnement de ces remplacements, les conditions également des taux d'encadrement qui font qu'on n'a pas tellement de marge de manœuvre sur ces questions, à part si on est prêt à fermer des groupes parce qu'on ne peut pas remplacer tel ou tel membre du personnel qui est absent de longue durée.

Donc, nous vous remercions d'avance pour votre entrée en matière et votre renvoi en Commission conjointe sociale et petite enfance et des finances.

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. DAHER : il a été proposé de renvoyer le sujet en Commission conjointe des finances et petite enfance. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

***Le renvoi à la Commission conjointe sociale et petite enfance et finances est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**j) Villa Fort-de-l'Ecluse 3 – Rénovation et transformation en foyer d'accueil et transfert de la parcelle 3352 du patrimoine financier au patrimoine administratif – Crédit d'investissement (Fr.1'357'000.--) (462-26.04)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit effectivement d'un crédit d'investissement d'un montant net de Fr.925'000.-- pour la rénovation et la transformation d'une de nos villas qui appartient au patrimoine financier et qui a été victime d'un incendie. Donc, pourquoi je vous annonce le montant de Fr.925'000.-- alors que ce n'est pas celui qu'a articulé le Président, c'est parce qu'il s'agit, dans un cas, du montant brut, dans l'autre cas du montant net, étant donné que nous avons des sommes d'assurance qui remboursent une partie des dégâts, mais pas tout.

C'était également une villa dans un piètre état, comme c'est le cas pour un certain nombre de nos villas qui sont habitées de très longue date par ses locataires. Cela fait donc longtemps qu'il n'y a pas eu de travaux de rénovation lourds, et ce n'est, bien entendu, pas les assurances qui

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

vont payer la rénovation lourde qu'il aurait de toute façon dû faire. Donc, après différents échanges avec les assurances, les montants qui sont indiqués sont ceux qui seront disponibles pour ces travaux.

Il est donc nécessaire d'entretenir notre patrimoine financier. Il est prévu, étant donné la situation particulière de cette villa qui pourra être expliquée davantage en commission, une affectation temporaire qui permet de garantir des revenus locatifs et une utilisation de manière à ce que notre patrimoine soit utilisé de la manière la plus juste possible.

Nous vous remercions donc pour votre entrée en matière ainsi que pour votre renvoi en Commission des travaux, étant donné que le montant est inférieur à celui qui était budgété dans la planification des investissements.

M. DEROBERT : j'ai une question, en écoutant notre conseillère administrative qui parle de faire des revenus vis à vis de cette rénovation. Si je ne me trompe pas, dans l'exposé des motifs, il est prévu un passage du patrimoine financier au patrimoine administratif qui ne nous permettrait pas d'encaisser des revenus. Donc j'aimerais juste avoir une précision là-dessus. Merci.

Mme MOYARD : merci, M. DEROBERT, pour votre question. Effectivement, c'est vrai, j'aurais pu l'ajouter encore, j'essayais d'écouter Monsieur le Maire qui me disait d'être plus courte.

Donc, l'idée est d'avoir une affectation temporaire quand même pour 10 à 15 ans, donc c'est quand même d'une assez grande durée, il est prévu d'en faire un foyer qui sera entièrement financé de manière intercommunale, et donc dans le budget intercommunal qui est prévu pour fonctionner en foyer, il y a un calcul de l'ensemble des coûts de fonctionnement, dont celui du loyer, avec un loyer plus important que le loyer qui était perçu précédemment par la Ville de Lancy, via ses précédents locataires.

Donc, effectivement, nous aurons une utilisation tout à fait intelligente de ce bien qui permettra à la fois de l'utiliser, de servir une prestation publique sans que cela ne nous coûte 1 franc. Mais la seule chose qui nous est demandée, dans tous les cas, comme nous sommes propriétaires, c'est quand même de rénover une villa qui aujourd'hui a sa toiture éventrée et qui a un certain nombre d'autres dégâts puisque l'incendie a fait quand même beaucoup de dégâts à l'intérieur.

M. DEROBERT : donc, juste pour être clair sur la question que j'ai posée, il resterait au patrimoine financier.

Mme MOYARD : non, juste pour être claire, vous avez très bien lu, je vous ai dit qu'effectivement j'aurais pu le dire en introduction et que je n'ai pas donné cet élément. Effectivement, il y a le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif. C'est une question qu'on a dû travailler un peu, parce que cela ne paraissait pas absolument évident de savoir si un foyer où il y a toujours des personnes qui habitent, c'était toujours du logement, et dans ce sens-là du patrimoine financier, où est ce que c'était une prestation publique, et dans ce sens-là, cela nécessitait que le lieu où elle s'exécute soit du patrimoine administratif. Finalement, après consultation, tractations et discussions avec le service financier et avec le SAFCO, nous avons opté pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. FISCHER : on demandera aussi, lors de l'audition des services en commission, éventuellement, le coût de fonctionnement estimé de ce bâtiment. Parce qu'il est clair que qui dit travaux pour un foyer, dit aussi du personnel. Et ce serait intéressant d'avoir le coût de fonctionnement, parce que c'est facile d'avoir un bâtiment, mais après, si cela nous coûte trois bras en fonctionnement, c'est moins drôle.

Mme MOYARD : le Conseil administratif a la même analyse que vous, M. FISCHER. C'est pour cela que je vous ai indiqué que cela permettait d'être fait sans déboursier un sou de la part de la commune de Lancy. Pourquoi cela est-il possible ? Parce qu'il y a une loi, la LAPSA (Loi sur l'aide aux personnes sans abri), qui introduit un financement intercommunal pour ces places. Donc, on pourra effectivement vous donner l'entier du budget, et l'entier du budget est financé de manière intercommunale par l'entier des communes, étant précisé que si on ne faisait pas du tout de places sur Lancy, on payerait notre part des 45 communes comme toutes les autres.

Effectivement, ces prestations, via ce système, nous permettent d'offrir cette nouvelle prestation publique sans que cela coûte un franc. Donc il n'y aura effectivement aucune demande de poste de budget en francs de nature 30, de nature 31 ou que sais-je, dans le cadre du budget 2027, ni les années suivantes.

Mais effectivement, cela a été déjà expliqué à certains moments en commission sociale. On reviendra, je pense, à l'automne, faire un point de situation là-dessus. Mais il n'y a pas de coûts de personnel ou de fonctionnements engendrés pour la Ville de Lancy par cette action.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour le renvoi en Commission des travaux.

***Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**k) Examen et approbation des comptes 2025 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (463-26.04)**

=====

Mme MOYARD : j'ai le plaisir, au nom du Conseil administratif, de vous proposer à l'approbation les comptes 2025, comme c'est prévu par les statuts de notre Fondation communale immobilière, chaque année. Vous serez certainement ravi.es de voir le résultat de plus de Fr.5 millions, pas tout à fait le double de ce qui avait été prévu au budget 2025. Donc des chiffres tout à fait réjouissants.

La différence entre le budget et les comptes s'explique de manière assez simple, par des projections de taux d'intérêt bancaires plus élevées que ce qu'on a effectivement dû payer, puisque les consolidations de certains projets immobiliers ont pris plus de temps et donc nous n'avons pas encore d'hypothèques à taux fixe, nous sommes sur des hypothèques à court terme qui sont à des taux extrêmement bas. Et donc on fait des économies d'intérêt tout à fait énormes.

Sinon, vous dire que globalement, la fondation va bien d'un point de vue financier, qu'elle a augmenté, si on parle une seconde du bilan, ces actifs de Fr.2 millions, entre 2024 et 2025 pour se porter à Fr.209 millions, étant donné que nous avons un immeuble supplémentaire.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Donc, tout va bien, nous avons des projets de construction à plus long terme et même à plus court terme, qui vont commencer très prochainement. La fondation se porte bien et permet de remplir son rôle de bras armé de la commune pour fournir du logement social à notre population qui en a grandement besoin.

Je vous remercie donc de bien vouloir renvoyer en commission, si vous le souhaitez, ces comptes, ou les voter sur le siège. Je vous remercie.

M. DAHER : nous allons passer au vote de l'entrée en matière

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. DAHER : le Bureau préavis pour ce sujet une discussion immédiate. Si personne n'y voit d'opposition, nous allons voter cette proposition.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. ANTICH : je voulais juste indiquer que j'allais m'abstenir, vu que je suis vice-président de la Fondation. Merci.

Mme BEUN : idem que mon collègue, étant membre de la Fondation, je vais aussi m'abstenir. Merci.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*D'approuver les comptes 2025 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;*

***L'arrêté 463-26.04 est accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.***

**8) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Examen et approbation du rapport d'activité 2025 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R163-2026)**

=====

Mme MOYARD : en complément aux éléments financiers que je vous ai décrits préalablement, aujourd'hui, la Fondation a presque 700 logements en pleine propriété qui permettent de fournir toute une série de logements subventionnés de différents régimes HLM, HBM et HM. En 2025, il s'est agi justement de commencer à consolider les différents bâtiments - ce sont des

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

opérations bancaires et hypothécaires - qui ont été construits en dernier. Évidemment, avec le changement de législature, nous avons également renouvelé notre conseil de fondation et nous avons été intégrés dans l'audit de la Cour des comptes sur la stratégie énergétique lancéenne.

En termes de travaux, nous avons pu finaliser les aménagements extérieurs de notre bâtiment au chemin de l'Adret, une fois que l'école de Pont-Rouge et sa piste de chantier ont été entièrement terminées. Nous avons répondu aux besoins de nos habitants dans notre bâtiment du chemin de Gaimont, juste à côté de la passerelle. Ils souhaitaient avoir des séparations sur les coursives des balcons, quand bien même ce n'était pas ce qui avait été prévu dans le projet architectural. Nous avons exaucé leur souhait.

Et nous travaillons d'arrache-pied - nous aurons l'occasion d'en reparler avec mon collègue Damien BONFANTI et auprès de vous dans un proche avenir - depuis de longues années sur la rénovation de la dalle du parking et du sous-sol de notre copropriété à l'Étoile Palettes. Nous sommes un des copropriétaires de cet emblématique bâtiment de la commune, et il y a un très important, ambitieux et intéressant projet d'aménagement extérieur, dont on pourra vous parler sous peu.

En termes de construction pure et dure, je vous ai dit qu'on avait plusieurs projets. A très court terme, dans deux semaines, nous ouvrons avec la Ville de Lancy et un partenaire privé, le chantier à Bac-Maisonnettes puisque, grâce aux efforts de la Ville de Lancy, la FCIL a pu se porter acquéreuse de la parcelle qui allait permettre de construire le troisième bâtiment du PLQ Bac-Maisonnettes qui aura à son rez et à son premier étage la ludothèque de la Ville de Lancy et au-dessus des logements. Au départ, c'était prévu pour un privé qui s'est finalement retiré et la Ville a sauté sur l'occasion. Cela permettra également d'accroître le nombre de logements sous gestion.

L'autre grand projet que nous avons déjà entamé, c'est la rénovation énergétique de nos quatre immeubles au chemin de Tivoli. Là aussi, ce sont des immeubles relativement anciens et il s'agit de faire une rénovation énergétique, ainsi qu'une rénovation des sanitaires et des cuisines, le tout en site occupé avec des locataires parce que nous ne sommes pas à Carl-Vogt. C'est un chantier qui va être compliqué, mais qu'on se réjouit de mener de la meilleure manière possible.

La dernière chose que je dirais dans les avancées de 2025, c'est le fait que nous avons lancé un audit pour savoir s'il était bien pertinent de conserver deux parcs immobiliers financiers distincts, celui de la Fondation et celui de la Ville de Lancy, avec chacun à peu près 700 logements. Il s'est avéré qu'il n'était pas pertinent de donner l'ensemble à la FCIL, mais que nous allions améliorer encore la collaboration entre les deux entités sur toute une série de plans. C'est ce qui est en train de se dérouler sur toute une série d'axes qui sont suivis de très près par le conseil de fondation et à intervalles un peu plus éloignés, par le Conseil administratif.

J'ai pour ma part grand plaisir à présider cette fondation, et je m'adjoins les compétences et les connaissances des différents membres du Conseil municipal qui y siègent, ainsi que différents autres membres qui ont été nommés par le Conseil administratif. Et je me réjouis que cette fondation puisse continuer à faire son œuvre pour le bien de notre population. Je vous remercie.

M. DAHER : il s'agit d'une résolution. Le Bureau propose une discussion immédiate. Nous allons voter cette proposition.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. DAHER : nous passons au vote de la résolution.

*La résolution R163-2026 est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.*

**b) Motion du groupe PLR « Pour un pilotage efficient et transparent de la politique de la petite enfance à Lancy » (M164-2026)**

=====  
*La politique de la petite enfance représente un investissement important pour la commune de Lancy, tant du point de vue financier que sociétal. Elle joue un rôle déterminant dans la conciliation entre vie familiale et professionnelle, ainsi que dans l'attractivité de la commune pour les familles.*

*Dans un contexte de croissance démographique soutenue et de développement urbain, il est essentiel que la commune dispose d'un dispositif de la petite enfance à la fois performant, adapté aux besoins et financièrement maîtrisé.*

*Afin de garantir une utilisation optimale des ressources publiques et d'assurer un pilotage stratégique fondé sur des données objectives, il apparaît opportun de disposer d'une analyse indépendante du système actuel. Un audit permettrait notamment d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande, d'examiner l'efficacité des structures existantes, et d'identifier des pistes d'amélioration, y compris en s'inspirant de modèles éprouvés dans d'autres communes.*

*Une telle démarche s'inscrit pleinement dans une logique de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité dans la gestion des deniers publics.*

*Au vu de ces éléments, le Conseil municipal est invité à demander au Conseil administratif de mandater un audit externe du dispositif de la petite enfance.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

- 1. mandater un audit externe, indépendant et proportionné du dispositif communal de la petite enfance à Lancy ;*
- 2. analyser l'adéquation entre l'offre de places et les besoins actuels et futurs, notamment au regard des évolutions démographiques et du développement communal ;*
- 3. évaluer l'efficacité du dispositif, en particulier au regard des coûts par place et de l'utilisation des ressources publiques ;*
- 4. examiner la gouvernance et l'organisation du système, en identifiant d'éventuelles simplifications ou optimisations ;*
- 5. analyser les modalités d'attribution des places sous l'angle de la transparence et de l'équité ;*
- 6. comparer le modèle lancé avec ceux d'autres communes genevoises, en identifiant des pistes d'amélioration et des bonnes pratiques, y compris en matière de partenariats ;*
- 7. analyser la structure des coûts du dispositif, en particulier les charges de personnel, en les comparant avec celles d'autres communes et en évaluant leur impact sur le coût par place ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

8. *analyser les taux d'absentéisme du personnel du dispositif et les comparer aux références de la profession au niveau cantonal, afin d'en identifier les causes et d'envisager les mesures correctives appropriées ;*
9. *formuler des recommandations concrètes visant à améliorer l'efficacité, la lisibilité et la capacité d'adaptation du dispositif ;*
10. *présenter un rapport au Conseil municipal dans un délai de 12 mois.*

Mme CHOBAS : cette motion part d'un constat simple : la politique de la petite enfance est essentielle pour notre commune, mais elle représente aussi un investissement important qui nécessite un pilotage rigoureux et transparent.

Dans un contexte de croissance démographique soutenue et de développement de notre commune, il est essentiel de s'assurer que le dispositif actuel de la petite enfance soit à la fois performant, adapté aux besoins et financièrement maîtrisé.

Afin de disposer d'une vision plus claire et objective, il apparaît aujourd'hui opportun de procéder à une analyse indépendante du système existant. Une telle démarche permettrait notamment d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande, d'examiner l'efficacité des structures et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

Elle s'inscrit dans une logique de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources publiques. L'objectif n'est pas de remettre en cause le travail accompli, mais de disposer d'un outil d'aide à la décision pour accompagner les évolutions futures.

Par ces motifs, le groupe PLR vous invite à soutenir cette motion.

Mme ABDEL-LATIF : le groupe socialiste se réjouit de débattre de cette motion en commission et accepte donc le renvoi de cette motion en Commission petite enfance-sociale.

M. LORENZINI : le groupe du Centre-Verts-libéraux soutient le principe de cette motion qui va dans le sens d'un meilleur pilotage du dispositif de la petite enfance. Un enjeu que nous n'avons jamais cessé de porter et de défendre.

Nous souhaitons toutefois y apporter deux ajustements afin d'en renforcer la clarté et la pertinence.

Premièrement, nous proposons la suppression du point 2. A notre sens l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande relève déjà des éléments connus et régulièrement suivis. Le maintenir tel quel risquerait surtout de diluer le mandat de l'audit sans réelle valeur ajoutée.

Deuxièmement, nous proposons de reformuler le point 3 comme suit :

***3. évaluer l'efficacité du dispositif, en particulier au regard des coûts par place et de l'utilisation des ressources publiques, en vue d'optimiser l'allocation des ressources et de favoriser le développement de nouvelles places d'accueil ;***

Dans ce contexte, il nous paraît important de traiter cet objet directement en séance. Ce sujet a déjà été largement débattu, tant en commission qu'en plénière. Un renvoi en commission risquerait surtout de relancer des discussions déjà menées, sans apporter d'éléments nouveaux et de retarder inutilement des décisions attendues.

Nous vous invitons donc à soutenir ces amendements, ainsi que la motion telle qu'amendée.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. COUTO : le MCG est aussi d'accord d'entrer en matière concernant cette motion. Par contre, par rapport aux amendements, on va voir quel sera le débat. En principe, on les suivra mais attendons les positions des autres groupes. En tout cas, on est favorable à aller de l'avant avec cette motion.

M. KOUAME : le groupe des Verts propose un renvoi en commission justement pour discuter des amendements à la motion. Et au vu de l'importance de ce sujet, il serait primordial d'en discuter en commission.

M. BROTO : le groupe UDC adhère aux éléments qui sont développés dans cette motion et accepte également les amendements, il sera donc favorable au vote sur le siège.

Mme CHOBASZ : le groupe PLR accepte les amendements proposés par le groupe du Centre-Verts-libéraux et propose également un vote sur le siège.

Mme MOYARD : le Conseil administratif a pris connaissance de cette motion. Il y a effectivement beaucoup d'éléments dans les dix invites, même s'il en reste neuf si j'ai bien saisi le premier amendement du groupe du Centre. C'était une des remarques que j'avais : en fait l'adéquation entre l'offre de places et les besoins actuels et futurs, il n'y a pas besoin de payer un mandataire pour étudier cette question, parce que c'est une des tâches du service de recherche en éducation dans sa composante petite enfance, l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) qui fournit ces statistiques. D'ailleurs les suivantes vont sortir la semaine prochaine, c'est chaque année, donc c'est élément existe déjà.

Par contre, c'est aussi le cas du point 8 : j'avais pu y faire référence dans une Commission de la petite enfance, je ne me rappelle plus en lien avec quel sujet, probablement les adjointes de direction. C'est l'étude relativement récente qui a été mandatée au niveau cantonal par la plateforme petite enfance, dans laquelle j'ai le plaisir de siéger, pour représenter les communes genevoises, et qui a mandaté justement une analyse des taux d'absence et des raisons de l'absence. Donc c'est élément est déjà traité.

Par contre, les autres sont effectivement des invites tout à fait intéressantes, en même temps très larges. Si cette motion est votée sur le siège, c'est bien entendu possible, cela permettra au Conseil administratif de répondre dans les six mois. Il faut bien se rendre compte que mandater un tel audit, cela ne va pas coûter Fr.40'000.--. Il faudra réfléchir à ce qui existe déjà, à ce qui peut être présenté et éventuellement recentré ou s'il faut donner un mandat avec un crédit qui va avec, parce que c'est extrêmement large et très complet, cela poste énormément de questions. Les questions de benchmark, donc les comparaisons avec les autres communes, qu'on retrouve sous les points 6 et 7, ce sont des éléments qui sont relativement faciles à avoir, on connaît effectivement le fonctionnement des autres communes. Par contre, l'analyse de l'entier du système, cela prend effectivement des montants importants, du temps de travail, sans compter le fait de trouver la société d'audit qui a des compétences sur ces questions.

A priori, le Conseil administratif était favorable au renvoi en commission, de manière à pouvoir vous indiquer les éléments qui existent déjà et pour lesquels il n'est pas forcément pertinent de payer un auditeur, à la différence d'autres invites.

Maintenant si vous souhaitez la renvoyer au Conseil administratif directement, cela permettra de gagner en commission. La Commission sociale et petite enfance a été beaucoup sollicitée ces derniers temps, et cela laissera le temps au Conseil administratif de voir dans quelle mesure il peut répondre et surtout avec quels moyens il peut répondre à votre demande.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Mme DIA : le groupe socialiste souhaite vivement que cette motion puisse être retravaillée en commission pour pouvoir prioriser certains points. Donc, nous allons voter le renvoi en commission.

M. DEROBERT : je voulais juste ne pas aller trop loin dans le débat, parce que l'entrée en matière est faite, contrairement à ce que disait le groupe MCG. On en est juste à savoir si on fait une discussion immédiate ou est-ce qu'on renvoie en commission, et ensuite on parlera des arguments si on fait une discussion immédiate pour amender la motion. Il ne faut pas tout mettre à l'envers.

Pour une fois, j'approuve Mme MOYARD qui nous invite à voter sur le siège ce soir et non pas à le travailler en commission, ce qui fait toujours un double travail. Je reviens toujours sur la même chose, une motion normalement elle doit être suffisamment travaillée, voire amendée, discutée et votée sur le siège.

M. DAHER : nous allons passer au vote sur la discussion immédiate.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée par 19 oui, 14 non, 0 abstention.***

M. VOGEL : j'aimerais discuter de toutes les invites qu'on nous propose, parce qu'il me semble qu'il y en a quand même une série qui ne relève pas de la marge de manœuvre qu'on a, et donc qu'on enlève toutes les invites qui ne relèvent pas du pouvoir de la Ville de Lancy d'agir. On peut évaluer et examiner plein de choses, mais si on ne peut pas faire des actions ensuite, il est un peu inutile d'examiner ou d'analyser.

Je ne sais pas exactement sur quel point on applique simplement les normes du SASAJ et sur lesquelles on n'aura aucune marge de manœuvre, est-ce que cela vaut la peine de les analyser. D'autres qui sont liées peut-être à des politiques salariales de la Ville de Lancy, sur lesquelles il sera aussi difficile d'agir, puisqu'on nous dit qu'en termes de recrutement, il faut rester attractif.

Il y a un certain nombre d'éléments là qui sont à analyser, à revoir, à comparer avec d'autres communes, mais je ne suis pas sûr qu'ensuite, en fonction des résultats, on puisse vraiment agir. Donc j'aurais bien voulu savoir si j'ai raison de penser cela, ou si je me trompe et qu'on a toute latitude pour effectuer des actions qu'on souhaiterait effectuer.

M. DAHER : c'était plus une question qu'une proposition à ce stade, parce qu'il n'y a pas eu de demande précise sur les invites.

*Intervention de M. VOGEL inaudible.*

M. DAHER : d'accord.

M. DEROBERT : je rappelle à mon pré-opinant qu'en fait on ne mandate pas nous directement l'audit, on mandate le Conseil administratif pour nous répondre vis-à-vis de cette motion. Et si le Conseil administratif décide que tel sujet n'a rien à voir et ne sera pas demandé à l'auditeur, c'est de son ressort à lui et pas forcément du nôtre. On n'est pas Calif à la place du Calif. On laisse au Conseil administratif ses prérogatives et on lui demande simplement d'éclaircir un certain nombre de sujets, autant ces sujets soient vastes. J'ai entendu tout à l'heure que deux amendements avaient été proposés par le groupe du Centre-Verts libéraux. Je pense qu'il va les reformuler pour plus de clarté, mais sinon ce n'est pas à nous de décider sur quoi portera l'audit puisqu'il ne nous appartient pas de mandater l'auditeur.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. VOGEL : pour moi, cela veut dire que dans ce cas il faut procéder en deux fois, puisqu'on nous promet que cet audit aura un coût. Effectivement, de parler de la motion c'est une chose, mais ensuite de décider ce sera en lien avec ce que nous reviendra le Conseil administratif en nous disant quels sont les éléments qu'on peut retenir, que l'auditeur est en capacité de rechercher, d'analyser, d'examiner, de comparer, et à quel coût.

M. FISCHER : ce n'est pas la première fois qu'une motion tape à côté de la cible. L'audit dira si tel ou tel point ne peut pas être analysé ou s'il peut être approfondi. Deuxièmement, je pense que le coût d'un audit est moindre par rapport à faire un faux pas si l'on doit engager 30, 50 personnes pour la petite enfance pour différents systèmes, sachant qu'aujourd'hui si l'on n'a pas cet audit, on ne sait pas où l'on va, alors je pense qu'un audit, même si on met Fr.150 ou Fr.200'000.--, il nous coûtera toujours moins cher que 30 personnes engagées sans vision future.

Mme BALHI KELLER : j'ai un questionnement à formuler. Par quoi cette demande est-elle motivée ? Cela part de quoi ? Est-ce que vous aviez des craintes constatées, est-ce que vous avez des éléments qui vous ont motivés à soumettre cette demande d'audit ?

M. DAHER : je vais peut-être juste recentrer le débat. Là il s'agit d'une proposition de motion, le PLR n'a pas à se justifier s'il veut déposer une motion, c'est le pouvoir de chaque parti. La question aujourd'hui relève de la motion, vous avez la possibilité de vous prononcer sur la motion et de proposer des amendements ou donner votre avis sur ces derniers, mais pas sur les motivations du PLR ou d'un autre parti.

M. FISCHER : pour rebondir, cela fait quelque temps qu'on demande des chiffres plus précis, des longues discussions ont eu lieu, on les a sans les avoir, on découvre des choses devant le fait accompli. Aujourd'hui, on aimerait avoir une vision claire d'où on est et où on va, comment on va et avec combien on doit.

Cela part que depuis le début on réclame des chiffres plus précis et qu'on en a de moins en moins.

M. LORENZINI : j'ai entendu que l'un de mes pré-opinants voulait que je reprécise les amendements sur les invites. Je me permettrai de le faire à moins que cela ait été bien noté.

M. DAHER : j'ai les amendements, vous estimez que vous devez les repréciser ?

M. LORENZINI : non.

M. DAHER : très bien.

Mme MOYARD : il me semble que dans un débat, chacun peut débattre. Je remercie M. FISCHER d'avoir expliqué, même indirectement, à Mme BALHI KELLER la raison de cette motion.

M. FISCHER, vous serez ravi de savoir que j'ai eu un retour cet après-midi, quand j'étais en séance de direction avec le SPE, sur la séance tout à fait récente faite avec le service financier justement sur le travail pour le coût et la place dont on a pu largement débattre. Je sais que c'est un souci important chez vous, chez M. LORENZINI aussi, et j'ai bon espoir que peut-être avant l'été, ou sinon à la rentrée, on puisse revenir avec ces éléments.

Effectivement, il y a deux manières de voir cela. On peut se dire : c'est égal, il y a différentes choses là-dedans, on renvoie tout cela au Conseil administratif et il fera le ménage. Comme je l'ai déjà dit, on ne va pas mandater un auditeur pour nous donner des informations qu'on a déjà. Il y a à réunir et peut-être à vous transmettre, sous forme résumée et synthétique, les

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

éléments qui existent déjà. C'est le cas des analyses du SRED statistiques et c'est aussi le cas sur les questions d'absence.

Je peux déjà vous dire que le Conseil administratif ne va pas retravailler davantage sur les questions des taux d'absence parce qu'il les a déjà.

Après, les invites 3 à 7, elles sont très larges, donc effectivement par rapport au souci qu'avait M. VOGEL, oui le Conseil administratif est responsable de la gouvernance, il est responsable de l'organisation du système, il est responsable du dispositif et de son efficience. Donc, j'ai l'impression que par rapport à votre souci que je partage, on est relativement en possession de ces différents éléments. Moi, mon souci, c'est que ces invites sont très larges. Si vous donnez une mission imprécise à un auditeur, cela donne un audit pas très bon, à moins d'avoir un auditeur qui vous dit : là précisez votre demande, parce que je ne vais rien pouvoir en faire.

L'invite 5, les modalités d'attribution des places, ce sont des éléments très clairs, qui avaient été d'ailleurs été présentés dans le cadre de la municipalisation, mais bon cela date un peu. Mais c'est parfaitement clair, c'est parfaitement transparent, vous avez une procédure, cela ne laisse pas de marge aux fantasmes des parents ou aux interprétations ou au manque d'équité.

Par contre, les invites 3, 4, 6 et 7 sont beaucoup plus méta. Il faudra voir ce qu'il est possible de faire de tout cela, peut-être que le Conseil administratif, comme le disait M. DEROBERT, fera un choix pour cibler plus précisément certains points, si effectivement votre Conseil venait à vouloir voter, comme cela a l'air d'être le cas, cette motion directement ce soir.

Je comprends l'idée, finalement une motion c'est nous faire une proposition, on devra de toute façon vous dire ce qu'on en pense. Donc, on ne va pas déjà vous dire ce qu'on en pense dans les deux semaines à venir si vous la renvoyez en commission ; nous laisser un peu plus de temps, à savoir six mois, pour pouvoir se positionner, ce n'est peut-être pas plus mal. Mais si l'on devait aller dans le sens de l'audit, on va probablement resserrer un peu les choses pour des questions d'efficience de coûts, mais aussi de résultats de l'audit, parce qu'à poser une question trop vague, on n'obtient pas grand-chose de préhensible à la fin et on aimerait éviter cela.

M. DEROBERT : oui, on demande un audit, on demande un certain nombre de réponses par rapport à des questions que nous avons, certaines vous paraissent légitimes, pour d'autres vous nous dites que vous avez les réponses.

En fait, ce pourquoi on est arrivé à déposer ce texte, c'est qu'un certain nombre de réponses ont tardé à nous arriver et de manière pas toujours très précise. A un moment donné, on aimerait bien que vous vous challengiez sur vos propres réponses pour savoir si elles sont justes, exactes et avérées, parce que je ne dirais pas que j'ai des doutes, mais j'ai beaucoup attendu face à pas mal de questions que j'ai posées pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse. Après, elles arrivent tout à coup par hasard, alors que ce sont des questions qui devaient être répondues depuis un certain temps, sachant que la création du service ne date pas de l'année passée ni celle d'avant.

J'invite le Conseil municipal à passer assez rapidement au vote. Je ne vais pas faire une motion d'ordre pour cela, mais dans le principe on ne va pas faire un débat qu'on aurait pu avoir en commission. Le but est de déposer des amendements si vous en avez, la motion a été déposée sur CMNet, cela fait une semaine que tout le monde l'a, et s'il n'y en a pas, que l'on transmette cette motion au Conseil administratif.

Mme ABDEL-LATIF : le groupe socialiste propose des amendements. Sur le point no 2, étant donné que le SRED s'occupe déjà de tout ce qui est adéquation entre offre....

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

*Quelqu'un informe Mme ABDEL-LATIF qu'il y a eu une proposition pour supprimer ce point.*

Mme ABDEL-LATIF : ah d'accord. C'est précisément la problématique de ne pas avoir les amendements écrits et de ne pas pouvoir travailler en commission.

Je propose de fusionner les points 6 et 7, étant donné qu'il est proposé de regarder avec les communes comment cela fonctionne et de voir les coûts, les bonnes pratiques, etc.

Concernant le point no 8, ce point a déjà été abordé lors de la présentation du SASAJ quand on a parlé de la directive. Ce qu'on pourrait peut-être faire, c'est vous envoyer ce document, comme cela vous pouvez voir ce qu'il en est par rapport au taux d'absentéisme. L'étude a déjà été effectuée par le DIP, donc ce serait juste refaire des choses qui ont déjà été faites.

M. DAHER : Mme ABDEL-LATIF, j'ai deux questions sur vos demandes d'amendement. La première est fusionner... je ne vous cache pas que je n'en vois pas vraiment l'utilité, vu qu'elles sont explicitement rédigées ici, est-ce que cela a réellement une utilité de les fusionner, pour vous quelle est la plus-value ?

Mme ABDEL-LATIF : je pense que cela rendrait plus lisible et plus clair, au lieu d'avoir neuf points à traiter, on en aurait un de moins et on clarifierait les points. Là, j'ai un peu l'impression que c'est fourre-tout.

M. DAHER : très bien, ce sera voté. Si je ne me trompe pas, vous avez donné une réponse au point 8, mais vous n'avez pas demandé d'amendement.

Mme ABDEL-LATIF : on propose de supprimer le point 8, étant donné que ce point a déjà été abordé, l'étude a déjà été faite au niveau cantonal et que cette étude a touché toutes les structures du canton.

M. DAHER : très bien merci.

M. VOGEL : toujours pour une question de compréhension. Je vais aussi formuler une proposition d'amendement, mais c'est lié à ma compréhension.

Le point 9 dit formuler des recommandations et je suppose que ce qui est demandé, c'est que l'auditeur formule des recommandations et non pas le Conseil administratif. Il faudrait peut-être préciser cela parce que le point 10 – présenter le rapport au Conseil municipal – ce serait le Conseil administratif qui le ferait. Donc au point 9, je proposerais de dire qu'il faut demander à l'auditeur de formuler les recommandations et non pas que le Conseil administratif formule des recommandations pour lui-même, d'autant plus que vous disiez améliorer l'efficacité, c'est un point délicat, je ne vois pas comment l'auditeur va mesurer l'efficacité, mais cela c'est un propos qui est lié à la méthodologie qui sera appliquée. Donc, je laisserai l'auditeur mandaté se poser la question.

M. DEROBERT : si je peux comprendre M. VOGEL et pour une fois je suis d'accord avec lui, je vous propose de passer les points 3 à 9 en sous-points 1, comme cela c'est tout ce que l'on demande à l'auditeur et que le point 10 devienne le point 2 qui sera de présenter le rapport de l'auditeur au Conseil administratif dans un délai de douze mois.

M. DAHER : nous allons passer au vote des propositions d'amendement. Nous commençons par celle de M. LORENZINI, à savoir de supprimer le point 2.

***La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. DAHER : nous passons au second amendement, anciennement article 3, qui est devenu maintenant l'article 2, c'est-à-dire ajouter après « (...) ressources publiques », en vue d'optimiser l'allocation des ressources et de favoriser le développement de nouvelles places d'accueil ; ».

***La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. DAHER : nous allons à présent passer au vote de la proposition de Mme ABDEL-LATIF, à savoir la fusion anciennement des articles 6 et 7, actuellement article 5 et 6.

***La proposition d'amendement est acceptée par 18 oui, 12 non, 3 abstentions.***

M. DAHER : nous passons à la seconde proposition de Mme ABDEL-LATIF, à savoir la suppression de l'article 7 actuellement - analyser les taux d'absentéisme du personnel du dispositif et les comparer aux références de la profession au niveau cantonal, afin d'en identifier les causes et d'envisager les mesures correctives appropriées.

M. DEROBERT : sur cet article – « en identifier les causes et d'envisager les mesures correctives appropriées ». Si le taux d'absentéisme nous est connu et si on peut comparer cela avec les autres communes, éventuellement que le Canton l'ait fait, le groupe PLR pense qu'il y a peut-être d'autres causes d'absentéisme qui ne sont pas forcément analysables par le Canton, mais qui sont aussi face à la bonne gouvernance, face à ce qui se passe sur la commune de Lancy et comment cela se passe dans les crèches et qu'à partir de là il est important de maintenir cet article, parce que ce qui est important c'est d'identifier les causes de l'absentéisme dans la petite enfance. On a un taux d'absentéisme dans la petite enfance qui est relativement importante, voire incroyable, et à partir de là je pense qu'il faut de temps en temps se questionner et savoir si cela vient de nous, en tant qu'entité, ou si cela vient simplement de la société, je doute que tout vienne de la société, c'est pour cela que je pense qu'il est important de garder cet article.

Mme ABDEL-LATIF : juste pour bien comprendre ce que M. DEROBERT propose, parce que dans l'article 7, il est écrit que c'est pour comparer aux références de la profession au niveau cantonal, donc ce n'est plus tout à fait cela, c'est plutôt au niveau communal. Quand vous écrivez que c'est analyser le taux d'absentéisme du personnel, là vous voulez parler du personnel communal et vous voulez comparer le personnel communal au personnel cantonal, c'est cela que je dois comprendre ?

M. DAHER : je pense que j'ai compris l'idée de chacun. En fait, M. DEROBERT demande que l'audit voie plus large que simplement les rapports qui sont faits par le SASAJ au niveau cantonal. Il s'agit donc d'une question d'interprétation puisqu'effectivement à l'article 7, anciennement 8, il est bien précisé au niveau cantonal. Donc, votre proposition, ce serait de voir plus large et pas uniquement au niveau cantonal, voir s'il y a d'autres raisons que celles qui sont dans le rapport du SASAJ. Vous ne voulez pas vous limiter à la réponse qu'avait donnée Mme ABDEL-LATIF sur la motivation de suppression de cet article, à savoir le rapport SASAJ.

M. DEROBERT : en gros oui, on compare le taux d'absentéisme avec ce qui se passe dans le reste du canton, soit, très bien, comme cela on sait si le reste du canton est à 10 et qu'on est à 15 on a un problème, si on est à 5, tout va bien, si on est à 5 on n'a pas forcément besoin d'aller plus loin, si on est au-dessus du Canton, cela dépend de combien au-dessus, voire pourquoi on est au-dessus. C'est chez nous qu'il faut chercher, on ne va pas chercher au niveau du Canton pourquoi les autres sont plus bas. On va chercher chez nous, pour savoir pourquoi notre management fait qu'on a un taux d'absentéisme qui est plus élevé que le Canton.

Mme CONRADIN : M. DEROBERT, j'ai un problème avec la formulation de cet article, puisque réellement, ce qui est écrit, c'est qu'on est en train de comparer par rapport à un niveau cantonal et quand je vous entends, j'ai l'impression que vous voulez formuler une autre

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

demande, qui est tout à fait possible puisqu'on est en train de proposer des amendements, mais ce serait une demande qui analyserait le taux d'absentéisme du personnel de notre commune et quelque part uniquement de notre commune. Parce que la comparaison par rapport au niveau cantonal, à nouveau qui est notre pierre d'achoppement ici, le problème c'est qu'elle existe quelque part déjà et ce qui vous intéresse finalement, c'est de réfléchir par rapport à la commune, plus que par rapport à la Ville de Vernier ou à la Ville de Genève. Il faudrait donc supprimer « du canton » dans cet article.

Mme MOYARD : j'aimerais juste préciser que quand j'ai dit que le travail avait été fait, ce n'est pas une étude du SASAJ, c'est une étude de la Plateforme petite enfance, je présidais ce groupe de travail qui a mandaté un bureau externe qui s'appelle Interface, pour faire une étude scientifique et que sur cette base on a à la fois des données chiffrées, mais aussi des données qualitatives, c'est-à-dire les raisons de l'absence, et on a en moyenne de toutes les communes, c'est ce que je crois que veut dire le PLR quand il parle au niveau cantonal, c'est-à-dire l'ensemble de la situation dans toutes les communes. Et ensuite, la Plateforme que là je ne préside pas mais dans laquelle je siège, a proposé toute une série de recommandations qui sont justement les mesures correctives appropriées. Pour répondre à M. DEROBERT, nous sommes tout à fait dans la moyenne cantonale, même un petit peu plus bas.

On ne va pas demander à un auditeur de refaire une étude qui existe déjà. Par contre, ce que je comprends, c'est clair que le Conseil administratif ne mettra pas des deniers publics là-dedans, ce n'est pas adéquat. Par contre, on peut toujours réfléchir à nouveau à l'organisation de notre pool de remplacement par exemple, ou des choses comme cela. Mais sur cette invite, davantage que sur les autres, le 80% du travail est déjà fait. Donc de notre point de vue, si vous voulez aller sur un audit externe, ce n'est peut-être pas sur cet élément qu'il y a le plus de travail à fournir.

M. DAHER : on a fait le tour de la question, on va revenir à la partie des amendements. Donc, Mme ABDEL-LATIF, vous avez proposé de supprimer cet article. Il n'y a pas eu de retrait de cette demande, on va voter cette proposition.

M. COLLEONI : pour mettre d'accord tout le monde sur ce point 8, pour rejoindre M. DEROBERT, je vais proposer un autre amendement au lieu de le supprimer. Ce serait de supprimer « (...) et les comparer aux références de la profession au niveau cantonal ».

M. DAHER : est-ce que cette proposition pourrait vous convenir Mme ABDEL-LATIF.

Mme ABDEL-LATIF : je pense que cela va aller.

M. DAHER : nous restons sur cet article 7, anciennement article 8, à savoir :

*analyser les taux d'absentéisme du personnel du dispositif et les comparer aux références de la profession au niveau cantonal, afin d'en identifier les causes et d'envisager les mesures correctives appropriées ;*

Nous passons au vote de cette proposition.

***La proposition d'amendement est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.***

M. DAHER : nous avons maintenant l'article 8 nouveau, il y a deux propositions dans cet article, à savoir ajouter le terme « par l'auditeur » après « (...) des recommandations (...) ».

M. VOGEL : si on suit la proposition de M. DEROBERT, cette proposition devient caduque.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. DAHER : très bien merci. La seconde proposition serait de placer cet article sous l'article 1 permettant de faire le lien avec les auditeurs externes.

M. VOGEL : je vais reprendre la proposition de M. DEROBERT qui est de dire que l'ensemble des points après le point 1 sont des sous-points, à l'exception du dernier point.

M. DAHER : je vais reformuler cet amendement. Mettre en alinéa lettré sous l'article 1, l'ensemble des articles qui précèdent l'article 10, actuellement 9, sous l'article 1. Nous passons au vote de cet amendement qui est très clair pour tout le monde !

***La proposition d'amendement est acceptée par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

M. DAHER : par la force des choses, l'article 10 devient l'article 2 du PLR.

Nous allons voter maintenant la motion amendée.

M. COLLEONI : ce n'est pas pour proposer un amendement, mais je pense que ce serait bien de relire la motion amendée complète pour que ce soit clair.

M. DAHER : je prends la responsabilité de ne pas accepter votre demande. Nous allons passer au vote de la motion amendée.

*Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

1. *mandater un audit externe, indépendant et proportionné du dispositif communal de la petite enfance à Lancy, afin de ;*
- ~~2. analyser l'adéquation entre l'offre de places et les besoins actuels et futurs, notamment au regard des évolutions démographiques et du développement communal ;~~
  - a) *évaluer l'efficacité du dispositif, en particulier au regard des coûts par place et de l'utilisation des ressources publiques, en vue d'optimiser l'allocation des ressources et de favoriser le développement de nouvelles places d'accueil ; »*
  - b) *examiner la gouvernance et l'organisation du système, en identifiant d'éventuelles simplifications ou optimisations ;*
  - c) *analyser les modalités d'attribution des places sous l'angle de la transparence et de l'équité ;*
  - d) *comparer le modèle lancé avec ceux d'autres communes genevoises, en identifiant des pistes d'amélioration et des bonnes pratiques, y compris en matière de partenariats et analyser la structure des coûts du dispositif, en particulier les charges de personnel, en les comparant avec celles d'autres communes et en évaluant leur impact sur le coût par place ;*
  - e) *analyser les taux d'absentéisme du personnel du dispositif et les comparer aux références de la profession au niveau cantonal, afin d'en identifier les causes et d'envisager les mesures correctives appropriées ;*
  - f) *formuler des recommandations concrètes visant à améliorer l'efficacité, la lisibilité et la capacité d'adaptation du dispositif ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

2. *présenter un rapport au Conseil municipal dans un délai de 12 mois.*

***La motion 164-2026 amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**9) PETITIONS****a) Chemin des Mérinos (PE162-2026)**

M. DAHER : nous allons lire la pétition.

Mme CONRADIN : (Lecture de la lettre accompagnant la pétition)

*Cher Monsieur le Maire, chers membres du Conseil Municipal,*

*Nous, signataires de cette pétition, propriétaires et habitants des immeubles situés le long du Chemin des Mérinos, adressons la présente pétition à la commune afin de solliciter une reconsidération du revêtement actuellement en place sur ce chemin.*

*Depuis la mise en œuvre du revêtement en terre et gravier, le Chemin des Mérinos présente des dysfonctionnements récurrents qui affectent son utilisation quotidienne.*

*En période sèche, le chemin génère une poussière blanche abondante qui salit systématiquement vêtements et chaussures (les photographies annexées illustrent les traces de calcaire indélébiles). Cette poussière est ensuite transportée dans les logements, nécessitant un entretien constant. Les petits cailloux mobiles se logent dans les semelles, doivent être retirés quotidiennement et provoquent une usure prématurée des sols intérieurs.*

*Par ailleurs, le revêtement actuel empêche toute utilisation récréative du chemin par les enfants, en particulier la pratique du patin, qui est tout simplement impossible sur une surface en gravier. Ces mêmes difficultés s'appliquent également à la cour intérieure située entre le bâtiment en PPE et celui en location de la deuxième étape. Aménagée avec un revêtement en gravillons, cette cour est dès lors quasi inutilisable, notamment pour les enfants et pour les usages quotidiens. Il a d'ailleurs été constaté que cet espace, censé favoriser la rencontre et la convivialité, est en réalité très peu fréquenté, voire évité.*

*S'agissant du Chemin des Mérinos, l'absence d'itinéraire alternatif doté d'un revêtement différent aggrave encore la situation : la voie parallèle est aménagée de manière similaire et présente les mêmes désagréments selon les saisons. Ainsi, quel que soit le trajet emprunté pour circuler dans le quartier ou accéder aux logements, les habitants de la deuxième étape sont contraints de marcher sur de la terre et du gravier.*

*Ces conditions d'utilisation affectent durablement la qualité de vie des habitants. Un chemin pourtant essentiel aux déplacements quotidiens, aux promenades et à la vie de quartier donne aujourd'hui l'impression d'un aménagement provisoire et inachevé. L'esthétique s'en ressent également : la gare, qui n'a pas en soi vocation à constituer un élément décoratif, est longée par un chemin piétonnier sale, d'aspect triste et dégradé en toute saison.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

*Nous avons, à plusieurs reprises, signalé ces difficultés par différents canaux, sans qu'une solution alternative n'ait pu être envisagée à ce jour. Les arguments de perméabilité (dont l'efficacité apparaît discutable en l'espèce) et d'écologie nous sont systématiquement opposés, alors même que ce revêtement s'écoule inexorablement dans les canalisations et doit être remplacé de manière récurrente.*

*Nous partageons pleinement la volonté de la commune de privilégier des solutions respectueuses de l'environnement. Nous estimons toutefois qu'une telle approche doit intégrer non seulement le choix des matériaux, mais également la durabilité, le confort d'usage et l'adhésion des habitants à long terme. Une mixité réussie entre les habitants du quartier passe aussi par des espaces extérieurs de qualité, praticables et accueillants pour tous. Or, dans sa configuration actuelle, le revêtement en terre et gravier engendre des nuisances répétées et des coûts indirects qui ne paraissent pas compatibles avec une utilisation quotidienne durable, ni avec l'objectif de favoriser la socialisation et le bien-vivre ensemble.*

*Par la présente pétition, nous demandons à la Commune d'étudier la mise en œuvre d'un enrobé lisse, similaire à celui déjà existant entre l'école et la mairie, ainsi qu'à celui se poursuivant le long du bâtiment administratif en direction de la Villa Rapin, de part et d'autre du Chemin des Mérinos, ou d'une alternative écologique durable (tels que des pavés écologiques, par exemple). Un tel aménagement permettrait de supprimer durablement la poussière, la boue et la dispersion du gravier, tout en améliorant sensiblement le confort d'utilisation au quotidien. Nous relevons, en outre, qu'il ne subsiste qu'une portion résiduelle d'environ 200 à 300 mètres à aménager, ce qui renforcerait la cohérence et la continuité du chemin.*

*Par cette démarche citoyenne, nous exprimons notre souhait d'être entendus et associés à l'élaboration d'une solution constructive. Nous aspirons à pouvoir nous sentir pleinement chez nous et à participer à la vie du quartier dans des conditions respectueuses et durables.*

*Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente pétition et nous tenons à votre disposition pour tout échange.*

*Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.*

**Pétition**

*L'objectif de cette pétition est de demander le changement du revêtement actuel du chemin des Mérinos, qui pose de nombreux problèmes au quotidien.*

*La surface en terre et gravier est peu pratique et contraste avec l'enrobé déjà présent sur certaines parties de la route, beaucoup plus agréable à l'usage.*

*Nous souhaitons que ce même enrobé soit posé sur la portion restante afin d'avoir un chemin cohérent et fonctionnel sur toute sa longueur.*

*En signant cette pétition, nous montrons que le voisinage est uni autour d'une demande simple et constructive. Afin de renforcer cette démarche collective, nous encourageons tous les membres adultes d'un même foyer à signer.*

M. DAHER: le Bureau préavise un renvoi au Conseil administratif ? Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, nous allons voter le renvoi au conseil administratif de cette pétition.

**Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Mme MOYARD : je voulais juste indiquer à votre Conseil que le Conseil administratif, le service des travaux et le service de l'environnement sont déjà en train de travailler sur cette question pour le chemin des mérinos, mais également pour d'autres tronçons ailleurs sur la commune.

Il y en a d'autres, notamment à la Chapelle et dans quelques autres endroits de la commune, qui posent le même problème, et on est en train de voir quelle est la meilleure solution pour résoudre le problème : changer franchement de revêtement, réfectionner celui existant, faire des modifications, etc.

Nous sommes sur le dossier et nous allons probablement aboutir à un crédit ad hoc pour l'ensemble des changements nécessaires, car les montants seront au-delà de Fr.100 000.--. On sera en mesure de vous revenir dans les prochains mois.

### RAPPORTS DE COMMISSION

#### 10) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

---

- a) **Ecole de Cérésole – Travaux énergétiques – Crédit d'investissement (Fr.400'000.--) (451-26.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mars 2026 (M. Michele COLLEONI), et rapport de la Commission finances, séance du 30 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU)**
- =====

M. COLLEONI présente le sujet : en introduction, Mme Moyard rappelle que ce crédit d'investissement vise avant tout à décarboner l'établissement, tout en générant des économies substantielles et en bénéficiant potentiellement de subventions. La planification des travaux durant l'été répond à une logique à la fois pratique et économique, en limitant les perturbations et en évitant le recours prolongé à une installation provisoire coûteuse.

Le projet prévoit une refonte complète de l'installation avec l'introduction de pompes à chaleur extérieures et la mise en place d'un système distinct pour l'eau chaude sanitaire. Cette séparation des usages constitue un levier important d'efficacité énergétique : elle permet d'éviter de chauffer inutilement de grands volumes d'eau ou de maintenir tout le système en fonctionnement en dehors de la saison de chauffage, réduisant ainsi les pertes énergétiques.

L'impact énergétique du projet est particulièrement significatif et mérite d'être détaillé. Actuellement, le chauffage repose sur des énergies fossiles (gaz), avec un rendement limité et des pertes importantes liées à l'ancienneté des installations. Le passage à des pompes à chaleur transforme radicalement le mode de production de chaleur : au lieu de produire de la chaleur par combustion, ces systèmes captent l'énergie présente dans l'environnement extérieur (air) et la restituent à l'intérieur du bâtiment. Ce procédé est beaucoup plus efficace, puisqu'il permet de produire plusieurs unités de chaleur pour une seule unité d'électricité consommée.

Concrètement, la consommation d'énergie finale passera d'environ 150'000 kWh à 45'000 kWh par an, soit une réduction très importante des besoins énergétiques. Cette baisse ne traduit pas seulement un changement de source d'énergie, mais une amélioration globale de l'efficacité du système. Par ailleurs, même si l'installation repose désormais sur l'électricité, celle-ci est considérée comme moins émettrice de CO<sub>2</sub> dans le contexte énergétique actuel, ce qui explique la forte diminution des émissions.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre chuteront d'environ 80 %, passant de près de 34'000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à environ 6'000 kg. Cette réduction s'explique à la fois par l'abandon du gaz et par l'efficacité intrinsèque des pompes à chaleur. En parallèle, la baisse de la consommation énergétique entraîne une réduction des coûts d'exploitation estimée à Fr.4'000.-- par an, malgré une légère hausse des frais d'entretien liée à la complexité accrue des équipements.

Les échanges avec les commissaires permettent de préciser plusieurs aspects du projet. Concernant l'implantation de la pompe à chaleur, une quatrième variante a été ajoutée en cours d'étude. M. LALLINI explique qu'elle s'intègre dans le budget et présente des avantages concrets : elle limite les nuisances pour les usagers et permet de corriger un problème structurel existant sur le site.

Sur le plan financier, il est confirmé que les subventions potentielles ne sont pas incluses dans le coût total en raison de leur incertitude, bien qu'elles puissent réduire significativement la facture finale. Les commissaires obtiennent également des clarifications sur la répartition des coûts et sur le financement des études, déjà partiellement couvert par le budget de fonctionnement.

Enfin, le calendrier et les dates du projet sont précisés. La notion de réception définitive est expliquée comme l'aboutissement du processus, une fois que toutes les corrections identifiées lors de la réception provisoire ont été réalisées. L'objectif est de garantir un fonctionnement du système avant la période hivernale. Les travaux, prévus sur environ deux mois durant l'été, sont organisés pour minimiser les impacts sur l'activité scolaire.

Au final, le projet apparaît comme une transformation en profondeur du système énergétique de l'école, combinant réduction drastique des consommations, transition vers des énergies renouvelables et amélioration durable des performances environnementales et économiques du bâtiment.

En conclusion, le crédit d'investissement de Fr.400'000.-- pour des travaux énergétiques de l'école de Cérésolle est accepté à l'unanimité.

M. DOUIHOU présente le sujet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, la Commission des finances a examiné le crédit d'investissement de Fr.400 000.-- pour des travaux énergétiques à l'école de Cérésolle.

M. OLIGER, responsable de projet, a assuré la présentation ainsi que la réponse aux questions. Le projet vise à remplacer des chaudières à gaz datant de 1925, aujourd'hui en fin de vie, par une pompe à chaleur et un système moderne de production d'eau chaude. Cette nouvelle installation alimentera à la fois l'école de Cérésolle et la Villa Pillet sur le plan énergétique.

Le projet permettra de réduire fortement la consommation et d'atteindre une baisse d'environ 80 % des émissions de CO<sub>2</sub>, avec une économie annuelle estimée à Fr.4000.--.

Les travaux concernent uniquement les installations énergétiques, avec notamment des adaptations électriques importantes. Des mesures sont prévues pour limiter les nuisances sonores de la pompe à chaleur. Le coût total s'élève à Fr.399'400.--, avec une subvention attendue d'environ Fr.30'000.--. Le montant de la subvention étant calculé sur la base de la puissance de la pompe à chaleur installée.

Au terme des discussions, la Commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Mme RUERAT : le groupe socialiste est tout à fait enthousiasme concernant ce projet qui s'inscrit pleinement dans la démarche de transition énergétique, qui est en parfaite concordance avec le plan climat. Ce projet vise à promouvoir la durabilité, la transition écologique. Il met l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, on a très bien énuméré tous les avantages : réduction des coûts annuels, réduction du CO2, production de chaleur 100 % renouvelable. Les objectifs de la Ville de Lancy sont ambitieux : réduire de 60 % les émissions des effets de gaz à effet de serre. Lancy illustre avec ce projet des actions concrètes, efficaces et responsables au bénéfice des générations à venir.

M. COLLEONI : ce crédit d'investissement répond à une nécessité claire : remplacer une installation de chauffage en fin de vie devenue coûteuse et peu durable. Les chaudières actuelles ne sont plus fiables et la situation actuelle n'est pas satisfaisante, ni sur le plan économique, ni environnemental.

Le projet proposé est pertinent. Il permet une transition vers des pompes à chaleur, avec à la clé une forte amélioration de l'efficacité énergétique. La consommation passera d'environ 150 000 à 45 000 kw/an, et les émissions de CO2 sont réduites d'environ 80 %.

C'est donc un projet à la fois rationnel, écologique et financièrement responsable, avec des économies d'exploitation à la clé et un potentiel de subventions. Notre groupe acceptera donc cet arrêté. Merci.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons pouvoir passer au vote de cet arrêté.

*Vu la nécessité de remplacer urgemment l'une des chaudières à gaz défectueuses ;*

*Vu la rénovation globale prévue des installations techniques de production de chaleur afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école ;*

*Vu la réduction significative des émissions indirects annuelles de CO2 permettant une baisse de l'empreinte carbone de 81 % ;*

*Vu les subventions éventuelles allouées par l'OCEN ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 26 mars 2026 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 30 mars 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 400'000.— destiné à des travaux énergétiques à l'école de Cérésole ;*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par une subvention cantonale (Programme Bâtiments), estimée à Fr.30'800.-- ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par les subventions Eco21 et par le fonds d'énergie pour les collectivités publiques, financements non estimés et sans garantie à ce jour ;*
5. *d'amortir la dépense nette dès l'année de sa première utilisation estimée à 2026 au moyen de 10 annuités sous la rubrique 2170.33004.*

***L'arrêté 451-26.03 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Adjointe de direction – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année (Fr.97'244.--) (450-26.03) – Rapport de la Commission conjointe finances et sociale, petite enfance, séance du 30 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU – rapport de majorité) (M. Philippe PERRENOUD – rapport de minorité)**

=====

M. DOUIHOU présente le sujet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, la Commission conjointe des finances et sociale-petite enfance s'est réunie le 30 mars 2026 afin d'examiner la demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr.97'244.-- relative à la création de postes d'adjointes de direction au sein du service de la petite enfance.

Cette demande s'inscrit dans un double contexte : d'une part, elle vise une mise en conformité progressive avec la directive cantonale applicable au secteur sous la directive SASAJ. D'autre part, elle répond à une problématique organisationnelle identifiée de manière récurrente par l'administration, à savoir le besoin de renforcer le management de proximité des équipes.

En effet, le nombre moyen de collaborateurs par cadre dans le service de la petite enfance est actuellement nettement plus élevé que dans les autres services communaux : 22.8 collaborateurs par cadre au sein du SPE, contre 5.4 dans la moyenne des autres services. Selon l'administration, cette situation limite la capacité d'encadrement de proximité et complique le suivi des équipes au quotidien.

Les éléments présentés en commission ont mis en évidence plusieurs conséquences, notamment en termes d'absentéisme, de charge de travail pour les responsables et de difficultés de gestion des équipes. Le taux d'absence est aujourd'hui supérieur à 10 %, avec une part significative liée à des motifs de nature psychique, 41,5 % de problèmes psychiques au niveau cantonal. Ces absences engendrent par ailleurs des coûts importants estimés à environ 1,5 million de francs par année pour les remplacements.

Le modèle proposé prévoit l'engagement de quatre adjointes de direction supplémentaires en classe 17 à 60 %, soit une augmentation des classes 17 de 240 % au total, ainsi qu'une diminution des taux des responsables en classe 19 de -2 125 % au total, de manière que chaque structure ait à la fois un responsable de structure et un adjoint de direction. L'objectif étant de renforcer le management de proximité, d'améliorer l'accompagnement des équipes et, à terme, de contribuer à une réduction de l'absentéisme tout en évitant une explosion des coûts.

Des questions ont notamment été soulevées quant au lien entre cette demande et la directive cantonale, à la pertinence du modèle organisationnel proposé ainsi qu'à la vision à long terme

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

du service. Des préoccupations ont également été exprimées en matière de gestion des ressources humaines, notamment concernant les modifications des taux d'activité et leurs conséquences pour les collaborateurs concernés.

L'administration a expliqué que la nouvelle directive était effectivement une opportunité d'améliorer la situation existante, la demande étant toutefois de toute manière nécessaire au vu de l'épuisement des équipes, le manque de ressources et le taux d'absentéisme élevé. L'administration a relevé que la demande n'est toutefois pas une simple transposition de la directive SASAJ, puisqu'elle inclut une augmentation des adjointes conjointement à une diminution des taux de responsables de structures et non une simple augmentation des titulaires d'autorisations. L'administration a précisé que la demande s'inscrit justement dans une perspective à long terme. L'organisation demandée est la généralisation aux structures existantes du système ayant cours dans les nouveaux établissements.

S'agissant des préoccupations concernant les modifications à la baisse des taux d'activité, l'administration note avoir mené des entretiens individuels avec les personnes concernées, les démarches étant menées de manière transparente depuis de nombreux mois maintenant.

Plusieurs commissaires ont également insisté sur la dimension humaine, en soulignant l'impact des conditions de travail sur la stabilité des équipes et sur la qualité des prestations fournies, en particulier dans un secteur sensible comme celui de la petite enfance. L'administration a également relevé qu'un des enjeux de la pénurie dans le domaine de la petite enfance tient au manque de perspectives d'évolution professionnelle.

Elle a souligné qu'à la suite de la présentation du nouveau modèle de gouvernance, plusieurs membres des équipes éducatives ont manifesté leur intérêt pour les nouvelles perspectives de carrière que permet le modèle, ce qui pourrait constituer un levier d'attractivité et de fidélisation du personnel, en offrant une progression intermédiaire entre les fonctions éducatives et les postes de responsables.

Il a également été relevé que l'absence de mesures pourrait conduire au maintien, voire à l'augmentation des coûts liés à l'absentéisme et aux remplacements, ainsi qu'à la persistance des difficultés organisationnelles identifiées.

Sur question, il a été indiqué qu'une mise en conformité à la directive SASAJ en une fois à la fin du délai de 2029 ne serait pas adéquate. Les besoins RH étant immédiats. En outre, une mise en œuvre concentrée sur un seul exercice impliquant simultanément l'engagement de 620 % d'adjoint de direction et la baisse de 225 % des taux de responsables serait particulièrement lourde et complexe d'un point de vue organisationnel, d'autant plus dans un contexte d'ouverture de nouvelles structures. Qui plus est, une introduction échelonnée sur plusieurs années permet de limiter le risque de difficultés de recrutement.

Au terme des échanges, une majorité de la Commission a considéré que la situation actuelle nécessitait une adaptation de l'organisation, en particulier en ce qui concerne le renforcement du management de proximité. La majorité a également pris en compte la proposition d'une mise en œuvre progressive du modèle.

Le Conseil administratif a finalement proposé une variante alternative consistant à un déploiement du modèle sur quatre ans, en lieu et place des trois ans proposés initialement, ce qui permettrait de répartir davantage les coûts dans le temps. Cette alternative, qui ne modifie pas le coût total mais étale la mise en œuvre, impliquerait toutefois de concentrer les efforts de 2026 sur les structures les plus en difficulté, soit Pont-Rouge et Rambossons.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

La variante retenue par la Commission est celle du déploiement sur quatre ans. La Commission a ainsi accepté la variante numéro deux par 16 voix pour et 6 voix contre. En conséquence, la Commission vous recommande d'en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

M. PERRENOUD présente le sujet : en préambule, Mme MOYARD indique qu'un complément à la présentation du mois de mars est mis à disposition sur CMNet sans avoir pu être transmis en amont. Elle précise que ce complément vise à répondre aux principales questions soulevées lors du Conseil municipal du 12 mars, notamment les délais d'application des modalités de baisse des taux d'activité, le nombre de collaborateurs en gestion directe par cadre dans les autres services, ainsi que les aspects financiers liés aux remplacements et aux absences.

Mme MONTEFUSCO présente la demande de crédit budgétaire complémentaire de Fr.97'244.-- qui permet l'engagement de quatre adjoints de direction à 60 % afin de renforcer le management de proximité et de se conformer à la directive cantonale. L'objectif est de se mettre progressivement en conformité avec la directive cantonale, de renforcer le management afin de réduire notamment les absences. Elle rappelle le refus des postes d'adjoints lors du vote du budget 2026.

Concernant le cadre RH en cas de modification de taux d'activité, elle nous explique qu'une proposition formelle est faite via un avenant au contrat, suivi d'un entretien avec droit d'être entendu. Les personnes concernées peuvent accepter ou refuser. En cas de refus, des solutions internes sont peut-être envisagées, à défaut desquelles une résiliation des rapports de service peut intervenir, car des changements structurels sont inévitables.

La version définitive à la directive cantonale fixe une mise en application dès septembre 2026, avec un délai jusqu'en août 2029. Elle souligne que les besoins RH sont immédiats et que le démarrage dès 2026 permet d'éviter une dégradation du fonctionnement, avec une hausse des absences, entre autres. De plus, elle indique que le taux de responsables est de 985 % et qu'il atteindra 1 140 % avec la directive, et que la proposition de 760 % de responsables et 620 % d'adjoints.

Elle rappelle également les risques liés à une mise en œuvre tardive ou limitée à la directive cantonale, notamment des risques RH : épuisement, absentéisme, turnover, en mentionnant un taux d'absence de 10,30 % sur l'année scolaire 2024 2025, dont une part importante liée à des facteurs psychiques. Elle souligne que ces absences engendrent des coûts significatifs. Ils ont été précisés par mon préopinant. Un rapport cantonal indique que les absences psychiques représentent le motif principal, 41,5 %, et sont fortement liées aux conditions de travail, au climat d'équipe et au soutien hiérarchique.

Un commissaire relève que la situation actuelle du management apparaît préoccupante, en raison notamment d'un épuisement des équipes, d'un manque de ressources et d'un taux d'absentéisme élevé, incluant des cas de burn-out. Il estime que cette problématique constitue un enjeu réel. Il s'interroge ainsi sur le fait de savoir si une telle demande aurait été formulée en l'absence de cette directive, compte tenu de la situation déjà problématique. Il indique approuver des réserves et souligne que la justification fondée sur la directive lui paraît insuffisante et estime que la véritable problématique réside dans la gestion des ressources et du management. Il ajoute que la création de ce poste ne permettra pas, selon lui, de résoudre durablement les difficultés, notamment dans un contexte d'augmentation de la population. Il interroge dès lors la cheffe de service sur la vision à long terme et sur les solutions pérennes envisagées, relevant le risque de devoir revenir sur les mêmes problématiques lors des exercices budgétaires futurs. Mme MONTEFUSCO répond que le secteur de la petite enfance a historiquement souffert d'un manque de professionnalisation.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Mme MOYARD met en avant les enjeux financiers liés à l'absentéisme, en rappelant que les coûts de remplacement s'élèvent actuellement à environ Fr.1'500'000.--, comme cela a été précisé. Elle précise que les absences de longue durée, notamment pour des raisons psychiques, représentent une part importante de ces coûts. Elle relève qu'un cas de burn-out d'un responsable peut engendrer un coût d'environ Fr.100'000.--. Elle indique que les effets du modèle proposé ne peuvent être garantis de manière immédiate.

Un commissaire exprime néanmoins une inquiétude plus large quant au management global, estimant que la situation de burn out et les difficultés rencontrées par les éducatrices révèlent un problème structurel.

Un commissaire intervient avec les liens avec question de RH et évoque des préoccupations relatives à la gestion du personnel. Il révèle notamment qu'une diminution de taux peut représenter une difficulté financière pour les collaborateurs concernés. Il s'exprime également sur des interrogations quant aux pratiques RH, évoquant une perception externe et des critiques relatives à la gestion des ressources humaines au sein de la commune. Il s'interroge sur la doctrine de la Ville de Lancy en matière de gestion du personnel et sur la responsabilité des RH dans les situations évoquées.

Mme MOYARD répond, en sa qualité de magistrate en charge des RH, qu'un emploi est défini par une fonction, un taux et des conditions spécifiques, et que toute organisation publique ou privée peut être amenée à adapter ses structures en fonction de ses besoins. Elle souligne ainsi que ces adaptations peuvent impliquer des modifications de postes et se dit disposée à discuter des rumeurs évoquées de manière informelle.

M. DAHER : M. PERRENOUD, vous avez atteint le temps que nous avons autorisé, je vous remercie de bien vouloir clôturer.

M. PERRENOUD : je précise enfin que Mme MOYARD propose, par souci de simplicité, de se prononcer exclusivement sur la variante deux.

M. VOGEL : je prends rapidement la parole en ma qualité de président de la Commission des finances. Juste une précision qui a une incidence sur l'arrêté qui est soumis au vote.

La proposition qui nous a été faite n'est pas de Fr.97'244.--, mais bien de Fr.46'807.--, et c'est celle-là qui a été approuvée, comme l'a dit M. DOUIHOU, comme vous l'avez aussi rappelé, M. PERRENOUD, par la majorité de la commission.

Donc, il s'agit simplement d'un amendement sur le montant de l'arrêté.

M. DAHER : c'est bien noté, merci, M. VOGEL.

M. LORENZINI : c'était simplement pour dire que le groupe du Centre et des Verts libéraux avait proposé lors du dernier Conseil municipal le retour de ce sujet en commission. Par conséquent, nous avons eu les réponses que nous souhaitions avoir et nous nous réjouissons des discussions autour de ce sujet. Donc, nous allons suivre notre position de la commission et voter oui.

M. KOUAME : le groupe des Verts salue le compromis trouvé en commission sociale et nous allons voter oui.

M. PERRENOUD : Monsieur le Président, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, comme j'ai dû me taire avant, je vais pouvoir parler maintenant.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Depuis le début de cette législature, j'entends à chaque Conseil municipal la Conseillère administrative, Mme MOYARD, se plaindre de l'absentéisme des fonctionnaires de notre commune.

Après avoir assisté à la présentation des demandes de postes supplémentaires avec des arguments plus que vindicatifs de la part des services RH, je me demande où est le véritable malaise au niveau du personnel dans la commune de Lancy ?

J'en ai pour exemple : au début de l'année, le rapport du commandant des sapeurs-pompiers de Lancy est une tradition dans notre commune. Monsieur le Président du Conseil et moi-même étions invités, comme beaucoup d'autres personnes, entre autres un ancien conseiller d'Etat, ainsi que de nombreux acteurs de la sécurité cantonale. Malheureusement, notre Président n'a pas pu y participer, et il ne s'est pas excusé. Mais ce n'est pas sa faute, car l'invitation avait été envoyée en courrier interne et ce processus à l'interne de l'administration n'a pas fonctionné et n'est jamais arrivé.

Deuxième exemple : j'ai convoqué en début d'année le responsable de la sécurité des salles de notre commune en Commission de la sécurité. Il en est ressorti que celles-ci sont globalement en ordre, ce qui ne me convient que moyennement. Malheureusement, la Commission de la sécurité ne peut pas creuser plus loin, car le service est rattaché de nouveau au service RH. Le lendemain de cette séance, j'ai constaté deux manquements à la salle communale du Petit-Lancy, ce qui a été signalé à la conseillère administrative en charge de la sécurité.

Un ami qui a une PME m'a dit un jour que, pour avoir des employés fidèles et lutter contre l'absentéisme, il a supprimé le service RH et augmenté ses employés. Résultat de l'exercice : de plus en plus de responsabilités et moins d'absences.

Je vous admire, Mme MOYARD, vous avez une telle assurance dans vos discours, vos interventions, que vous arriveriez à vendre des frigos à des esquimaux. Vous avez tenu des propos rapportés d'un homme politique genevois dont vous n'avez pas évoqué le nom. Peut-être ne le connaissez-vous pas car cela s'est passé il y a presque 20 ans et je ne sais pas si vous étiez déjà dans notre République. Je vous cite : il ne faut pas avoir fait de grandes études pour torcher un enfant. Cette phrase est sortie de son contexte. Il y a une vingtaine d'années, qui était en charge de la petite enfance au niveau cantonal ? C'étaient les Socialistes. Une bonne amie de surcroît, maman, faisait comme beaucoup d'autres mamans à l'époque, à part après avoir élevé leurs enfants, reprenait une activité comme éducatrice. Il a été décidé à cette période que toutes ces mamans n'étaient plus...

M. DAHER : excusez-moi, M. PERRENOUD, on vous a perdu dans votre logique.

M. PERRENOUD : je vous propose encore dix mots : je propose un ajournement, Monsieur le Président, de cet arrêté.

M. DAHER : très bien. J'ai pris note de votre demande. Je tiens à préciser que, malheureusement, l'événement dont vous avez fait allusion, ne m'a pas été transmis en tant que président du Conseil municipal. Donc navré pour cette absence. Cette invitation n'a pas été transmise au Conseil municipal.

Nous allons voter la proposition d'ajournement de ce sujet. Donc, s'il vous plaît, restez tous concentrés. Nous allons donc. Nous allons passer au vote pour

***La proposition d'ajournement est refusée par 22 non, 4 oui et six abstentions.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Mme CONRADIN : pour revenir à l'objet qui nous intéresse ce soir, le groupe socialiste soutient donc cette adoption. Nous allons rapidement souligner le fait que cela correspond à un réel besoin - je ne vais pas vous citer à nouveau les 10,30 % d'absence qui nous ont occupés pendant plusieurs longues minutes aujourd'hui - simplement pour rappeler qu'il s'agit à la fois d'une obligation qui attend la Ville de Lancy et que le modèle proposé permet en fait de faire des économies. Cela nous paraît donc être à la fois une mesure qui permet un tout petit peu d'anticiper et de ne pas surcharger les services avec de trop nombreuses nouvelles personnes à intégrer. Et nous soulignons encore une fois l'accord et le bon travail qui a pu avoir lieu lorsque les objets sont discutés en commission. Je vous remercie.

Mme DELFIM : je serai assez brève, je crois que beaucoup d'éléments ont déjà été soulevés et dits.

Pour notre part, on ne remet pas en cause les directives de la SASAJ. Il est clair qu'il va falloir y adhérer et faire le nécessaire pour qu'on soit en conformité. Sauf que le délai étant plus long d'une année par rapport à ce qu'on nous avait présenté au départ, on a jusqu'en 2029 pour se conformer à cette directive, donc, de notre point de vue, au lieu de demander un crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année, on peut très bien discuter cela dans le cadre du budget 2027, donc à la fin de cette année.

Deuxièmement, sur le modèle proposé qui pourrait contraindre certaines personnes à démissionner parce qu'elles refuseraient de réduire leur temps de travail et donc leurs revenus, ce qui peut être compréhensible, pour nous, ce n'est pas une bonne méthode. Donc il faudrait peut-être aussi qu'on puisse rediscuter du modèle défini, tout en respectant les directives de la SASAJ.

Donc pour notre part, on ne va pas soutenir ce projet.

M. COUTO : le groupe MCG, lors de des discussions en commission, a vu à plusieurs reprises certaines incohérences ou divergences, notamment la manière de présenter la chose en disant qu'on allait lisser les coûts. Je pense qu'on ne va pas lisser les coûts si on vote cet amendement ; il y aura des dépenses cette année, et les années suivantes dues à ces nouveaux engagements. Donc, personnellement, la manière de faire, de présenter les choses de façon un peu floue parfois me pose un problème.

Autre élément : la question des gens qui doivent soit réduire leur taux d'activité, soit augmenter leur taux. Dans un premier temps, on nous a dit que tout le monde était d'accord, toutes les directrices qui sont actuellement en place seraient d'accord d'augmenter ou de réduire leur taux si nécessaire et ensuite la responsable de la petite enfance est revenue en disant qu'il y aurait peut-être un cas ou deux qui ne seraient pas trop d'accord. Donc, il va peut-être falloir décider d'une autre manière, voire revenir avec une décision plus forcée.

Comme l'a dit ma préopinante, on n'est pas contre les directives du SASAJ, on sait bien qu'il faut les suivre. On a le temps comme il a été dit, donc on n'est pas obligé de le faire tout de suite.

Une autre question qui nous a été présentée en disant que le fait d'engager ces nouveaux postes d'adjoint résoudrait la question de l'absentéisme. Donc, j'ai peut-être mal compris, mais en commission, on n'a pas pu garantir cela mathématiquement. Donc je suis assez sceptique sur cette question.

De plus, comme il a été dit aussi, nous n'avons pas voté ces postes lors du budget passé, il n'y a pas si longtemps. Je pense que cela pourrait bien être discuté vu, qu'on a le temps, lors du prochain budget de l'année prochaine.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Donc le groupe MCG ne va pas soutenir cet arrêté.

Mme MOYARD : je souhaitais pour ma part juste revenir sur l'explicitation de la variante deux. Comme l'a annoncé le président de la Commission des finances, M. VOGEL, au terme de longs débats, puisque nous avons fait deux séances de commission de manière à pouvoir répondre à l'ensemble des questions que suscite ce débat assez complexe, j'en conviens. La variante qui a été proposée et acceptée par la majorité de la commission, était celle de conserver le même total de postes d'adjoint de direction d'ici la fin de la mise en œuvre de la réforme. La même diminution de 225 % des taux de responsables, mais de ventiler cette mise en place sur 4 ans à la place de 3. La demande initiale commençait en 2026 se terminait en 2028, parce que nous avons repris ce qui avait été présenté au budget en octobre 2025 dans les commissions thématiques et à ce moment-là, la directive n'était pas encore définitive, elle n'avait pas encore été validée par le Conseil d'État, sa date d'entrée en vigueur n'était pas encore claire. Donc, on savait que c'était 3 ans, mais on ne savait pas depuis quand. Par contre, quand on s'est retrouvé en début d'année 2026, on a pu clarifier encore avec le SASAJ et on a vu que, en poussant vraiment au maximum, il était possible d'avoir encore les derniers engagements qui sont nécessaires à la mise en œuvre de la directive SASAJ sur les titulaires d'autorisation encore à la rentrée 2029.

On s'est dit que c'était donc une opportunité de lisser les coûts pour ne pas avoir trop sur chaque exercice. Cela a permis de proposer cette deuxième variante qui coûte presque la moitié sur le budget 2026 par rapport à ce qui était initialement proposé dans l'arrêté. Donc, ce qui vous est soumis aujourd'hui avec un amendement formulé par M. VOGEL au nom de la commission, c'est ce montant de Fr.46'807.-- au lieu de Fr.97'244.--. Et comment se compose ce montant ? Il s'agit d'engager uniquement deux adjoints de direction et pas quatre comme c'était initialement prévu. Donc, pour un total de 120 % et non de 140, et de compenser en partie avec une baisse de taux des responsables, non pas de 55 %, mais de 30 %. C'est ainsi que cette nouvelle charge moins cette nouvelle économie, aboutit à ce montant de Fr.46'807.--.

D'autre part, il a été expliqué – je ne vais pas revenir en détail, comment les différents éléments chronologiques liés aux affirmations concernant la baisse des taux. Donc, je ne reviens pas dessus, on a été extrêmement transparent, on vous a indiqué les différentes dates, etc. On vous a aussi montré des exemples tout à fait précis de potentiels d'économies, en lien avec les absences. Vous avez raison, M. COUTO, ce n'est pas mécanique, ce n'est pas arithmétique, ce n'est pas garanti. On vous a montré différents exemples, on vous a montré où il y avait des problèmes et on peut avoir envie de supprimer le service RH dans une structure qui compte plus de 700 collaborateurs, M. PERRENOUD, il n'y a aucune entreprise privée qui n'a pas de service RH avec une entreprise de cette taille. Et donc notre collectivité doit également s'organiser. On avait montré dans la première commission différents exemples tout à fait concrets là où le management de proximité manquait produisait effectivement des absences plus importantes.

Donc, ce n'est pas un coup de baguette magique, c'est une réforme structurelle qui produira effectivement des résultats, mais qui mettra du temps à les produire puisque la mise en œuvre est déjà prévue sur quatre ans. Il est clair qu'il ne faut pas s'attendre début 2027 à avoir des centaines de milliers de francs d'économies sur les absences. Par contre, à terme, nous sommes convaincus que cela permettra de réduire les absences et c'est aussi un élément qu'on pourra évidemment soumettre dans le cadre de l'audit que vous avez souhaité par motion mandater au point précédent.

Je suis heureuse du travail qu'on a pu faire en profondeur dans ces deux commissions. On a pu avoir bien le temps d'expliquer, d'argumenter, de répondre aux questions. Et je vous remercie d'avance d'entrer en matière sur cette réforme de la gouvernance, qui sera donc développée

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

sur 4 ans au lieu de 3, qui a un impact tout à fait mineur sur le budget 2026 et qui permettra de résoudre toute une série de problématiques pour le bon fonctionnement de nos structures.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien à cet amendement et ensuite à la délibération ainsi amendée.

M. DAHER : nous allons passer au vote de l'amendement, à savoir la modification du montant à hauteur de Fr.46'807.--.

***L'amendement est accepté par 29 oui, 4 non, 0 abstention.***

M. DAHER : nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu les nouvelles exigences cantonales et la croissance importante que connaîtra le service de la petite enfance dans les années à venir ;*

*Vu la directive cantonale sur les responsabilités et qualifications des titulaires d'autorisation impliquant des modifications importantes dans le fonctionnement actuel du service de la petite enfance ;*

*Vu l'objectif affiché par le SASAJ de renforcer le management et la gestion d'équipe dans les structures préscolaires ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe finances et sociale-petite enfance, séance des 2 et 30 mars 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 97'244.-- destiné à l'engagement d'adjointes de direction/pédagogiques pour le service de la petite enfance ;*
2. *de comptabiliser ce montant dans le compte des résultats, sous la rubrique 54.30 ;*
3. *de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire le capital propre.*

***L'arrêté 450-26.03 amendé est accepté par 23 oui, 10 non, 0 abstention.***

- c) **Rénovation du parc en-Sauvy – Crédit d'investissement (Fr.300'000.--) (452-26.03)  
Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance  
du 31 mars 2026 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme BEUN présente le sujet : M. XYGALAS nous présente le sujet en précisant que le parc est situé dans un contexte patrimonial, que l'école est classée et que le cordon boisé du Voiret est protégé, l'aménagement le long du Voiret entre Semailles et Curé-Baud ainsi que le passage sous route.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Le parc doit être restauré et est reconnu pour son intérêt patrimonial. Le mur a été déplacé lors de travaux du tram et reconstruit à l'identique.

La verrière sera restaurée, sa fontaine ne sera pas remise en fonction. Le banc sous la verrière restera. Les glycines restent, le mur sera nettoyé. Le mobilier urbain sera modernisé. Le terrain de pétanque en-dessous restera.

Un jardin aromatique, le Jardin des Senteurs, sera créé vers l'ancienne fontaine en escalier, dans les anciens bacs à sables. Les plantes vivaces resteront en place toute l'année. Les plots de ciment seront remoulés et le mobilier urbain sera également remplacé.

Concernant la fontaine en escalier ou le jeu d'eau est en eau potable, en circuit fermé. Un écoulement continu sera fermé en hiver. Cette fontaine est très demandée par les usagers du parc et habitants.

Concernant les deux cheminements, les travaux concernent uniquement le chemin principal, actuellement bitumineux et sera compatible PMR avec le nouveau revêtement. Les bordures en béton dégradées seront remplacées.

Concernant l'éclairage public, seul le chemin principal est actuellement éclairé. Les installations existantes seront remplacées.

La fontaine éco-potable se trouvera vers le bâtiment pavillon scolaire, vers les escaliers et le verger et fait partie de la Mesure T7 du Plan Climat. D'ici 2030, plus de cinq points d'eau seront créés.

Concernant le plan financier, la rénovation de la verrière représente un coût important. Pour le jeu d'eau, un montant a été prévu pour des travaux de maçonnerie. Les équipes communales ont déjà entrepris certaines interventions. Un budget complémentaire de Fr. 5'000.-- est maintenu.

Concernant le planning intentionnel, et selon le vote du CM le 30 avril, le démarrage des travaux commencerait en octobre 2026 pour terminer en janvier 2027.

L'entretien du parc restera à la charge de la commune. Le vitrage de la verrière pourrait effectivement générer un effet de chaleur mais était végétalisé autrefois. Cette végétalisation sera rétablie.

Les grillades sont interdites dans le parc. L'installation de grills fixes dans ce parc n'ont pas été demandées par les habitants. Concernant l'interdiction des grillades, des interventions de la police municipale ont lieu uniquement en cas de plaintes et la présence policière est limitée.

Concernant les bacs de culture ou potagers urbains anciennement situés à proximité de la verrière, ceux-ci seraient déplacés provisoirement vers le préau pour des ateliers avec l'école.

Les six platanes à l'entrée du parc resteront.

Un phasage des travaux n'améliorerait pas le contrôle des coûts et n'est pas justifié financièrement : réaliser le projet en une seule phase permettra de rendre l'espace plus rapidement au public.

Le crédit d'investissement de Fr.300'000.-- relatif à la rénovation du parc En-Sauvy est approuvé à l'unanimité

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Mme RUERAT : le groupe socialiste va soutenir ce très joli projet qui répond à une demande croissante des habitants qui souhaitent des espaces verts. En plus, ce projet allie l'aspect social et environnemental et ce parc a une valeur architecturale. Donc tout est bon pour continuer à aller de l'avant.

M. DAHER : nous allons donc passer au vote de cet arrêté.

*Vu que ce parc a été aménagé dans les années 80 et qu'il est nécessaire aujourd'hui de procéder à un rafraîchissement de cet espace public*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 31 mars 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 300'000.— destiné à la rénovation du parc en Sauvvy ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2027, sous la rubrique 3420.33000 ;*

***L'arrêté 452-26.03 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****11) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
SEANCE DU 3 MARS 2026 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Relabellisation Cité de l'énergie GOLD 2025-2028**  
=====

M. BONFANTI indique que la séance vise à faire le bilan de la stratégie énergétique de Lancy, en évaluant la relabellisation Cité de l'énergie GOLD et l'efficacité des actions récentes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

M. MERCADER présente les dossiers énergétiques, dont la relabellisation Cité de l'énergie GOLD et rappelle les rôles des services, souligne l'engagement de Lancy (label obtenu à nouveau en 2025) et explique le report du processus lié à des réorganisations internes.

Il précise que le SAT est responsable du label Cité de l'énergie GOLD et des projets de transition énergétique à destination des propriétaires privés, notamment les propriétaires de villas et les PPE. Le STE est chargé de la transition énergétique pour les bâtiments communaux. Le Label est lié au European Energy Award et à SuisseEnergie. Il récompense les communes actives en politique énergétique et doit être renouvelé tous les quatre ans.

Lancy, engagée depuis 2003, obtient en 2025 son 6e label Cité de l'énergie et 2e GOLD, en cohérence avec les politiques énergétiques fédérales, cantonales et communales.

M. MERCADER précise que le processus de relabellisation (piloté par le SAT avec plusieurs services communaux impliqués) était initialement prévu pour les années 2023-2024, mais qu'il est reporté à 2025 avec l'accord de l'Association Cité de l'énergie (importantes évolutions administratives, entre autres).

Dans le cadre du réaudit, deux documents validés en 2025 fixent les objectifs climatiques et le plan d'action 2025-2028, avec mesures, échéances, ressources et services responsables :

- les objectifs de politique énergétique et climatique et définit les principes directeurs et les objectifs (en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la consommation énergétique et d'augmentation de la production photovoltaïque, tout en identifiant les mesures prioritaires pour les quatre années suivantes).
- Le second document constitue le programme de politique énergétique soit le plan d'action pour la période 2025-2028 (objectifs en actions concrètes dans l'urbanisme, la mobilité ou les infrastructures, avec les échéances, les ressources financières nécessaires et les services responsables de la mise en œuvre).

Le slogan adopté pour la période 2025-2028 : "Lancy agit pour demain".

Les objectifs 2025-2028 visent à réduire la consommation de chaleur du bâti et à développer les réseaux thermiques, avec des cibles fixées pour 2030 (-24 % de consommation, 41 % de chauffage via réseaux).

Lancy vise d'ici 2030 plus d'énergies renouvelables (50 %), davantage de solaire (30 %), et une forte baisse des émissions de CO<sub>2</sub> (-60 % par habitant par rapport à 1990).

La Ville fixe également des objectifs énergétiques ambitieux : 50 % d'énergies renouvelables et 30 % de solaire d'ici 2030, tandis que l'administration vise la neutralité carbone en 2040 avec des réductions de consommation et une forte hausse des énergies renouvelables et du photovoltaïque. Enfin, la consommation d'eau des bâtiments du patrimoine administratif doit diminuer de 5 %.

M. MERCADER indique que le réaudit 2024-2025 a permis de collecter les données nécessaires auprès des services et d'obtenir en 2025 la relabellisation Cité de l'énergie GOLD avec 79,5 % des objectifs atteints.

Il présente ensuite le profil de la Ville tel qu'il ressort de l'audit, qui montre de bons résultats en communication et développement territorial, mais des améliorations restent nécessaires sur la rénovation et la performance énergétique des bâtiments communaux (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur ou raccordement au CAD).

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Parmi les projets phares, Lancy a mis en place un dispositif géothermique innovant au parking de la mairie (projet pilote géothermique Enerdrape) et a développé fortement le photovoltaïque sur les bâtiments publics (avec 1'933 kW installés à fin 2025 sur douze nouveaux sites), couvrant environ 1'500 ménages en électricité (correspond à une surface d'environ 10'000 m<sup>2</sup>).

Enfin, la Ville optimise son patrimoine en remplaçant progressivement l'éclairage par des LED dans les écoles et crèches, générant environ CHF 100'000 d'économies annuelles.

### Questions et remarques

Précisons que dans l'objectif de réduction de la consommation de chauffage, les mesures ne sont pas les mêmes s'il s'agit de parc privé ou communal :

- Dans le parc privé, la baisse de la consommation de chauffage repose sur la rénovation des bâtiments, les réseaux de chauffage à distance, les subventions et la sensibilisation aux bonnes pratiques énergétiques.
- Dans les bâtiments communaux, la réduction de la consommation passe par la rénovation, des optimisations techniques (comme les réglages de chaudière) et le remplacement progressif des chaudières fossiles par des solutions renouvelables (CAD).

Concernant la labellisation, celle-ci couvre tout le territoire communal, mais la Ville de Lancy a une marge d'action limitée car elle dépend en partie des Services industriels de Genève, tout en bénéficiant du développement des réseaux de chauffage à distance et d'échanges réguliers avec eux. Le développement de réseaux de CAD est en cours sur le territoire lancéen.

La Ville de Lancy agit surtout via la sensibilisation et des subventions (comme le programme Bonus énergie) pour encourager les rénovations énergétiques, le raccordement au chauffage à distance et l'installation de solutions renouvelables, notamment par les propriétaires privés.

### **b) Présentation du programme de subventions relatif au Bonus énergie**

=====

M. MERCADER présente ensuite le programme Bonus énergie, destiné à soutenir la transition énergétique des propriétaires privés lancéens. Ce programme constitue une réponse à une motion du Conseil municipal demandant la création d'un fonds visant à accélérer la transition énergétique du parc immobilier de la commune. Un crédit d'investissement d'un million de francs est ainsi voté en 2022 par le Conseil municipal pour une durée de cinq ans (période 2022-2027). Le programme est lancé le 1er octobre 2022.

L'objectif du dispositif soutient surtout les petits propriétaires (villas et PPE) via des subventions pour diagnostics énergétiques, rénovations et transition vers les énergies renouvelables (panneaux solaires, CAD, ...).

M. MERCADER précise que les subventions communales s'alignent sur celles du canton et de la Confédération, ce qui simplifie les démarches en se limitant à des vérifications administratives. La Ville se limite à vérifier certains critères administratifs.

Concernant le bilan le programme, lancé en 2022, monte en puissance dès 2023 et s'accélère après simplification en 2024, avec une forte hausse des demandes (101) et des montants de subventions (*Fr. 404'017.-*) jusqu'en 2025.

En 2024, le programme est élargi (Visites Villa) et les subventions doublées, entraînant une forte hausse des demandes ; 166 dossiers sont traités pour CHF 654'279.20 au total fin 2025.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Par ailleurs, certaines mesures contribuent aux objectifs du Plan climat 2030 ( $\approx 40-50$  % atteints selon les domaines : pompes à chaleur, rénovations énergétiques, ...); au 1er janvier 2026, CHF 345'720.80 restent disponibles sur le budget initial.

La Ville prévoit de prolonger le programme après 2027, sous réserve d'un nouveau crédit et d'un cadre réglementaire renouvelé (accompagné de la rédaction d'un nouveau règlement et du lancement d'une nouvelle phase du programme Bonus énergie).

### Questions et remarques

Le montant restant sur le crédit d'un million de francs (soit CHF 345'720.80) sera utilisé d'ici la fin du programme, qui se poursuit jusqu'à fin 2026. Elle ne pourra pas être reporté dans un nouveau programme.

L'acronyme MoPEC signifie "*Modèle de prescriptions énergétiques des cantons*".

Malgré un démarrage progressif, le programme connaît un succès croissant grâce à des outils d'information et devrait être prolongé sur cinq ans, car il incite efficacement les propriétaires à la transition énergétique, constituant un bénéfice pour l'ensemble de la collectivité.

Concernant le futur règlement et le nouveau programme globalement similaires à la version actuelle avec un alignement sur les subventions cantonales pour simplifier les démarches, tout en ajustant certaines aides selon leur utilisation : la révision du règlement permettra donc d'adapter le catalogue des subventions.

Certaines subventions (notamment pour les installations solaires thermiques destinées à la production d'eau chaude sanitaire) n'ont fait l'objet d'aucune demande depuis le lancement du programme.

Concernant les actions destinées aux locataires et aux régies, des opérations de sensibilisation et d'accompagnement dans les logements, ainsi que des programmes visant les propriétaires d'immeubles pour encourager la rénovation énergétique sont proposées (opérations écosociales, des actions avec *Éco-Citoyens* et *SIG*, le programme *Commune-Rénove*, ...).

Des supports d'information destinés aux locataires ont été élaborés (disponible sur le site de la Ville).

### **c) Action éco-bonus lancéen - Bilan**

=====

M. MERCADER présente le bilan de l'action Éco-bonus lancéen menée en 2024 et 2025, qui récompense les locataires pour leurs économies d'énergie via des bons d'achat locaux, dans un contexte de hausse des coûts énergétiques, afin de compléter les aides surtout destinées aux propriétaires.

Après l'abandon d'une réduction directe sur les factures, la Ville de Lancy met en place des bons d'achat de CHF 30.- (utilisable auprès de commerces partenaires locaux) pour les ménages ayant réduit leur consommation d'électricité d'au moins 8 %.

Les bénéficiaires sont identifiés via les SIG avec validation de la protection des données (LIPAD), puis reçoivent un bon d'achat sécurisé sous forme de QR code valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Le programme implique une quinzaine de commerces et des marchands du marché (17 en 2025 contre 18 en 2024), avec une baisse du nombre de bons distribués en 2025 (2'761 contre 4'267 en 2024), liée à une diminution naturelle des marges d'économies d'énergie chez les ménages (remplacement d'ampoules, d'électroménagers, ...).

Le programme évolue en 2025 vers des bons plus flexibles (3 bons de 10.- au lieu d'un bon de 30.-), ce qui améliore leur utilisation (42,5 % contre 16,9 % en 2024), malgré une baisse du montant unitaire des aides. En 2025, 1'173 bons sont utilisés, ce qui représente 42,5 % du total, pour un montant de CHF 11'730.- (contre CHF 21'690.- en 2024).

M. MERCADER relève que la participation des commerces a été difficile à obtenir malgré leur satisfaction une fois engagés, tandis que l'usage des bons par la population est jugé positif, avec plus de 40 % d'utilisation en 2025.

En raison de contraintes budgétaires, le programme est supprimé en 2026, mais une relance ou un dispositif similaire reste envisagé, idéalement à l'échelle cantonale.

### **d) Présentation des projets d'accompagnement en matière d'énergie pour les privés prévus en 2026**

=====

M. MERCADER présente les actions d'accompagnement destinées aux propriétaires privés, en particulier les propriétaires de villas et les PPE. Quatre webinaires sont organisés en 2025 pour accompagner les propriétaires de PPE, en collaboration avec cinq communes partenaires (Carouge, Grand-Saconnex, Meyrin, Versoix et Vernier) afin de répondre à la complexité de leur prise de décision collective (comme les PPE).

Ces webinaires réunissent des intervenants spécialisés et abordent différents thèmes :

- Le premier porte sur le contexte politique, les exigences légales en matière énergétique ainsi que les subventions disponibles.
- Le second traite des étapes essentielles d'un projet de rénovation et comprend un retour d'expérience d'une PPE ayant réalisé des optimisations énergétiques dans son bâtiment.
- Le troisième aborde les questions de coûts, de financement et de fiscalité, sujet ayant suscité un intérêt particulier dans le contexte de la votation relative à la valeur locative.
- Le quatrième webinaire traite de la gouvernance au sein des PPE.

Chaque séance rassemble entre 60 et 70 participants connectés en ligne. Les enregistrements de ces webinaires sont en libre accès sur le site Internet de la Ville.

Trois soirées d'information sont organisées pour les propriétaires de villas sur la rénovation énergétique et les énergies renouvelables (avec SIG-éco21 et la participation d'intervenants spécialisés), avec un accompagnement proposé pour les projets solaires, déjà adopté par neuf participants.

M. MERCADER présente ensuite les actions prévues pour l'année 2026. La collaboration intercommunale s'élargit avec la Ville de Genève et prévoit des forums pour les PPE afin d'informer les copropriétaires sur la rénovation énergétique, les coûts, les aides et les démarches, avec l'appui d'experts.

La première édition de ce forum est prévue le 5 mai 2026, de 18h à 21h, à la Salle du Faubourg en Ville de Genève. Une seconde édition est envisagée en novembre.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Un guichet énergie sera mis en place pour les propriétaires de villas, offrant des conseils personnalisés et des estimations de performance énergétique, en vue de l'obligation future de l'indice de dépense de chaleur (IDC), indicateur qui deviendra obligatoire dès l'année suivante pour les propriétaires de villas.

Les mêmes experts interviendront dans l'ensemble des communes partenaires et le guichet énergie se déplacera successivement dans chacune d'elles, y compris à Lancy (la date et le lieu seront précisés pour la Ville).

**12) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 16 MARS 2026 –  
RAPPORTEUR : M. MARWAN DOUIHOU****a) Intégration de la compagnie des sapeurs-pompiers CP 35 au Groupement SIS (GSIS) et  
présentation du Colonel Schumacher**

La Commission de la sécurité s'est réunie le 16 mars 2026, pour une séance d'information consacrée à l'intégration de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Lancy au Groupement SIS (GSIS).

Contrairement à ce qui est noté à l'ordre du jour du Conseil municipal, la présentation a été donnée par le Major BERTERBOUL, chef de la division incendie et secours ainsi que M. ROGERS, chef de projet en charge de l'intégration des SPV.

Cette intégration s'inscrit dans une réforme cantonale entrée en vigueur en 2022, visant à moderniser la gouvernance, le financement et l'organisation des secours à l'échelle intercommunale. À ce jour, plusieurs compagnies ont rejoint le groupement, et Lancy a officiellement déposé sa candidature pour une intégration au 1er janvier 2027.

Les représentants du SIS ont présenté les objectifs et les implications concrètes de cette réforme.

D'abord, le projet vise à recentrer les pompiers volontaires sur leurs missions opérationnelles, en les déchargeant des tâches administratives et financières, qui seront désormais centralisées au niveau du groupement. Cela inclut notamment la gestion des ressources humaines, des budgets et des aspects juridiques.

Ensuite, les missions opérationnelles resteront globalement inchangées, mais de nouvelles possibilités de spécialisations seront offertes aux volontaires, par exemple dans les domaines sanitaires, NRBC ou logistiques. Ces évolutions visent à renforcer l'attractivité et la motivation, dans un contexte où le recrutement de cadres devient plus difficile.

La réforme prévoit également une meilleure mutualisation des ressources à l'échelle cantonale, permettant une utilisation plus efficace du matériel et des effectifs. En revanche, les compagnies conserveront une autonomie importante, notamment pour le recrutement, l'organisation des exercices et le maintien de leur identité locale.

Sur le plan organisationnel, l'intégration impliquera la signature d'une convention avec le Groupement SIS, incluant le transfert de certaines responsabilités, notamment juridiques, ainsi que la mise à disposition des infrastructures communales.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Un point important concerne la préservation de l'ancrage local et de la dimension sociale des compagnies. À cet égard, il est prévu que les activités non opérationnelles soient reprises par l'Amicale, afin de maintenir la cohésion et la vie associative.

La commission a également posé plusieurs questions.

Certaines inquiétudes ont été exprimées, notamment concernant :

- le maintien du volontariat,
- les délais d'intervention,
- ou encore le risque d'une centralisation excessive.

Les représentants du SIS ont souligné que le modèle repose précisément sur la complémentarité entre professionnels et volontaires, et qu'il ne serait pas viable sans ces derniers.

Par ailleurs, il a été précisé que :

- les délais d'intervention légaux continueront d'être assurés principalement par les professionnels,
- et que l'intégration pourrait au contraire améliorer la disponibilité globale des secours.

S'agissant de la gouvernance, il a été indiqué par le Conseil administratif que l'intégration au Groupement relève du Conseil administratif et qu'elle ne nécessite pas de vote du Conseil municipal. La commission sera tenue informée de l'évolution du dossier.

Enfin, le Conseil administratif a indiqué que les prochains mois seraient consacrés à l'élaboration de la convention, avec un retour prévu devant la commission à l'automne 2026. En conclusion, la commission a pris acte de cette présentation, qui marque une évolution importante du modèle de sécurité à l'échelle cantonale, tout en soulevant des enjeux d'adaptation pour la commune et sa compagnie de pompiers volontaires.

### **b) Divers**

=====

*Pas de divers.*

## **13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 17 MARS 2026 – RAPPORTEUR : M. SERHAT YILMAZ**

### **a) Présentation de l'étude de prospective économique**

=====

M. BONFANTI précise que la présentation concerne une étude de prospective économique réalisée depuis plusieurs mois par le service de la promotion économique. Celle-ci vise à établir un état des lieux du tissu économique de la commune, à identifier ses caractéristiques et à orienter les politiques publiques, notamment en matière de développement territorial et de planification financière.

L'étude met en évidence une croissance soutenue de l'économie locale, avec environ 1'200 établissements et plus de 26'000 emplois. Cette croissance est principalement portée par l'implantation de nouvelles entreprises, tandis que les entreprises existantes connaissent une

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

évolution plus contrastée. L'économie se caractérise par une forte tertiarisation, avec un développement marqué dans les secteurs de la haute technologie, de la santé et des services.

M. DAVY indique que les pôles économiques principaux se situent notamment à Pont-Rouge, La Praille, Morgines et Caroline. L'étude souligne également une bonne diversité sectorielle, bien que certaines activités à forte valeur ajoutée, en particulier dans les domaines créatifs et de l'innovation, restent sous-représentées. En matière de surfaces, l'offre actuelle de bureaux permet d'absorber la croissance à court terme, mais pourrait s'avérer insuffisante en cas de forte croissance externe. Les besoins des entreprises portent principalement sur des surfaces adaptées, tant pour les grandes structures que pour les petites entités.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la part des recettes fiscales issues des entreprises. Il est précisé que la fiscalité des personnes physiques constitue la principale source de revenus communaux. Des questions sont également posées sur les flux pendulaires, confirmant l'attractivité de la commune. Les besoins des entreprises concernent principalement les surfaces d'activité et les conditions-cadres. La commune agit surtout comme facilitateur. La problématique du manque de surfaces pour les activités artisanales est soulevée, notamment en raison du coût du foncier. Des échanges ont également lieu sur l'adéquation des surfaces, la diminution du stockage urbain et les difficultés des PME. Enfin, les commissaires abordent les enjeux liés à la responsabilité sociale des entreprises et à la diversification économique.

### b) Reprise de la villa Gaimont – Orientations de la nouvelle association

=====

M. BONFANTI présente la démarche engagée suite au retrait progressif de l'association actuelle gestionnaire de la Villa Gaimont. Afin de maintenir une offre culturelle dans le quartier, la commune a fait un appel à projets. Le projet retenu prévoit la création d'un espace favorisant la culture, le lien social et les initiatives locales, avec trois objectifs principaux : accessibilité culturelle, lien social et durabilité. Le lieu accueillera des ateliers, un café-rencontres, des événements et des espaces de coworking. Une subvention annuelle de Fr. 30'000.- est prévue pour quatre ans. Le projet sera déployé progressivement.

Les commissaires s'interrogent sur le coworking, la gouvernance et l'implication des habitants. Des questions portent aussi sur l'accessibilité, le fonctionnement du café et l'évaluation du projet. Un suivi annuel est prévu, avec possibilité de résiliation. La nécessité de financements complémentaires est relevée.

### c) Divers

=====

#### Festival du Film Vert

M. MERCADER informe la commission de la projection du film *Le vivant qui se défend*, organisée dans le cadre du Festival du Film Vert en collaboration avec le service de la culture et le pôle développement durable. La séance a lieu le lendemain à 19h à la Villa de la Dépendance.

#### Mise à disposition de locaux par la commune

La Présidente propose de présenter lors d'une prochaine séance les nouveaux critères d'attribution des locaux culturels, en particulier pour la musique. La commission soutient cette proposition.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Les échanges portent sur la nécessité d'un cadre clair, notamment en matière de responsabilité contractuelle, de transparence et de sécurité. La désignation d'un responsable est jugée indispensable, la constitution d'associations étant une solution adaptée.

La question de la mutualisation des locaux est également abordée. Si elle est souhaitable, elle doit rester encadrée. Il est rappelé que la priorité est donnée aux habitants de la commune.

**Grange des Jardiniers – inauguration**

Une inauguration est annoncée à la Grange des Jardiniers, mise temporairement à disposition de la HEAD pour des expositions d'étudiants. Ce projet vise à valoriser le lieu et à soutenir la création artistique.

**14) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 19 MARS 2026 –  
RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE**

---

**a) Election du-de la vice-Président-e**  
=====

Le groupe Le centre-VL ayant fait une rocade de ses membres au sein des commissions, il était nécessaire de remplacer le vice-Président.

Le groupe a proposé l'une de ses membres et la Commission a approuvé la nomination.

**b) Divers**  
=====

- Un commissaire demande le nombre de certificats médicaux demandés aux employés absents plus de 5 jours. Une réponse sera apportée ultérieurement. Une commissaire lui demande les motifs de sa demande. Il répond qu'au vu des 5 millions investis pour les remplacements, cela l'intéresse d'avoir ces précisions. Il est alors précisé qu'il s'agit uniquement du service de la petite enfance. Le commissaire propose de modifier le fonctionnement pour valoriser les employés qui ne sont jamais absents. Il lui est répondu que cela impliquerait une modification des statuts. Une commissaire ajoute qu'un audit a été mené sur l'absentéisme du service et que des pistes ont été proposées, dont le renforcement du management de proximité. Il est encore ajouté qu'au SPE, les employés sont plus exposés aux maladies. Une commissaire ajoute que le SASAJ a aussi fait une étude sur le sujet. L'administration demande qu'il précise sa question. Il répond qu'il demande une statistique des absences pour l'ensemble des employés de l'administration. La réponse pourra être apportée avec les réponses à la question suivante.
- Un autre commissaire demande les statistiques générales sur les employés : part hommes/femmes, pyramides des âges, lieux d'habitations, etc. L'idée serait d'avoir une image annuelle de la situation globale des employés.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 24 MARS 2026 –  
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

---

**a) Présentation du projet de PLQ Praille-ouest**  
=====

M. BONFANTI présente le masterplan de Praille-Ouest à Lancy, structuré en deux PLQ soumis à Carouge et Lancy ; la séance vise à en montrer l'avancement et recueillir des avis, le projet étant piloté par la FTI, propriétaire des terrains.

Mme TOBLER présente ensuite les enjeux du projet : la mutation de la zone industrielle en secteur à usages mixtes, guidée par une approche en quatre volets, dont l'organisation reste fortement structurée par le réseau ferroviaire et la route des Jeunes.

Le projet vise donc à préserver et renforcer le tissu artisanal existant, notamment dans la construction, tout en diversifiant les activités. Il prévoit une mixité fonctionnelle (bureaux, activités culturelles et festives) afin de transformer le secteur en véritable quartier de vie, orientations qui ont guidé la suite de la planification.

Elle rappelle qu'une image directrice définie en 2016 a été réévaluée après l'abandon d'un projet de relocalisation et le maintien du hub logistique sur site, puis actualisée en 2023 avec une pré-validation par le Copil.

Un nouvel appel d'offres a mandaté une équipe pour finaliser l'image directrice et la traduire en PLQ, dont un premier au sud de Praille-Ouest à Lancy ; le projet entre ainsi en phase opérationnelle après validation du masterplan 2025.

Mme LESONNEUR rappelle les périmètres concernés et précise que le secteur de Praille-Ouest est divisé en deux périmètres distincts, chacun faisant l'objet d'un PLQ : le périmètre nord est réparti entre les PLQ de Carouge (un tiers) et de Lancy (deux tiers), avec des procédures distinctes mais coordonnées.

Le site est divisé en onze lots constructibles couvrant environ 97'900 m<sup>2</sup>, soit 65 % du périmètre, indiquant un fort potentiel de développement.

Concernant la mobilité, le projet s'appuie sur le rail pour soutenir les activités industrielles, prévoit à Lancy des halles logistiques mutualisant les flux et renforce le rôle du site, tout en intégrant des mesures de réduction du bruit (un enjeu majeur).

Le projet combine rail et route avec des infrastructures pour transports lourds, prévoit trois accès (deux à Lancy, un à Carouge) et une desserte interne en boucles à sens unique via des voies en épis.

Le stationnement, conforme au standard PAV 21, est mutualisé et optimisé par un plan de mobilité, tandis que les mobilités actives sont assurées par des cheminements sécurisés, des traversées et une piste cyclable bidirectionnelle le long du viaduc.

Certaines toitures actives, accessibles aux piétons, accueilleront des espaces animés (services, restauration, équipements) afin de renforcer l'attractivité du quartier et sa continuité urbaine.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Elle décrit ensuite deux typologies bâties : à Carouge et à Lancy (constructions plus vastes sur de grands socles logistiques sur deux niveaux, surmontés de 2 à 3 étages d'activités tertiaires ou publiques, avec des toitures actives possibles, hauteur maximale est de 30 m).

Concernant la programmation, le projet privilégie les activités secondaires ( $\leq 60$  artisanat et industrie par PLQ) sur env. 300'000 m<sup>2</sup>, dont 113'000 m<sup>2</sup> d'industrie lourde à Lancy, avec des niveaux supérieurs dédiés d'autres usages pour assurer mixité et animation.

Concernant les aspects environnementaux du projet, il intègre des mesures environnementales comprenant la récupération des eaux de toiture, le développement de la biodiversité (espaces en pleine terre et canopée), ainsi que des dispositifs de réduction du bruit et de végétalisation, notamment entre les voies ferrées.

Les espaces publics seront largement végétalisés, avec des cheminements piétons et cyclables sécurisés et séparés de la circulation, tout en assurant une continuité paysagère et une meilleure connexion avec le futur Grand Parc afin de favoriser les mobilités douces.

Deux projets principaux sont en cours d'étude : un hub logistique pour Migros Genève et un pôle de gestion des déchets par rail, visant à mutualiser et optimiser les flux, mais encore au stade de faisabilité.

Le Copil a validé les bases du PLQ de Lancy : 300'000 m<sup>2</sup> constructibles, une répartition des typologies bâties, au moins 60 % d'activités secondaires (dont industrie lourde), ainsi qu'un concept de stationnement centralisé et une approche environnementale eau-sol-arbre.

Concernant le calendrier prévisionnel, le PLQ de Lancy est en cours d'élaboration, avec une enquête technique en septembre et une adoption prévue fin 2027, suivie du PLQ de Carouge pour assurer la cohérence globale.

### **Questions et remarques**

L'introduction des wagons silencieux font partie d'un projet plus large de requalification du réseau ferroviaire, mais ne constituent pas l'élément central. La protection des quartiers voisins via une meilleure interface avec les infrastructures est priorisée. Des améliorations technologiques sont possibles et les entreprises concernées sont conscientes des enjeux sonores, mais ces éléments restent pour l'instant des orientations plutôt que des garanties.

Concernant l'efficacité des aménagements de type terrasses, en craignant un manque de réalisme au regard d'exemples existants, la force du projet repose sur son articulation avec le futur quartier de Grosselin et les secteurs voisins, afin de créer un lieu vivant au-delà des horaires de travail. La mixité programmatique des étages supérieurs (services, restauration, cafés, culturelles, activités nocturnes) et non pas destinés uniquement à des activités tertiaires et sur la volonté d'animer le quartier en soirée et le week-end. Cette organisation vise à renforcer l'attractivité, diversifier les usages et tirer parti des nuisances existantes en les concentrant plutôt qu'en les dispersant. L'objectif est d'éviter un fonctionnement exclusivement diurne et de créer des lieux de vie actifs également en soirée et durant le week-end.

La création d'espaces publics en hauteur répond à une demande de la Ville de Lancy, afin de compenser le manque d'animation au rez-de-chaussée dominé par les activités logistiques.

En se référant à Small City (projet, bâtiments et autres non finalisés et non encore développés), ce qui ne fonctionne actuellement pas, la fréquentation a été insuffisante. Contrairement à Small City (qui aurait pu fonctionner avec une réalisation complète permettant d'atteindre une

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

masse critique adéquate), la présence d'activités est déjà existante dans le secteur, notamment du côté de la Praille, de l'autre côté du viaduc

La configuration des bâtiments aide à limiter les nuisances sonores vers les quartiers voisins. Des espaces en hauteur, accessibles par des passerelles, pourront accueillir diverses activités (culturelles, sportives, services). Il mentionne aussi les transformations à venir du viaduc, avec la disparition progressive de la pénétrante autoroutière à l'horizon 2040-2050 et d'éventuels futurs développements des TPG.

Il est rappelé que le secteur conserve une vocation fortement industrielle, notamment pour la gestion cantonale des déchets, avec déjà de nombreuses entreprises présentes sur site. Le projet vise à consolider cette activité en favorisant notamment le transport ferroviaire des déchets afin de réduire le trafic routier.

La circulation des véhicules sur la route des Jeunes (demeurant un axe structurant et majeur) restera possible de descendre depuis la route de Saint-Julien vers la route des Jeunes, (et le trajet inverse), l'avenue Vibert est maintenue (permettra toujours de rejoindre Carouge depuis la route des Jeunes). La principale modification concerne le secteur de l'Étoile (P+R Etoile), où les voies actuellement en surface seront remplacées par une voie souterraine destinée à desservir les futurs bâtiments, (libération de l'espace pour le développement d'un espace public en surface).

La route des Jeunes aura un gabarit inchangé à cause du trafic logistique (transport de marchandises et PL). Des aménagements sont prévus pour les vélos et la végétation, mais le tourne-à-gauche sera supprimé (de la route des Jeunes via la route du Grand-Lancy demandée par l'OCT) et le P+R de l'Étoile devrait disparaître, sans projet précis à ce stade. Le recul des bâtiments permettra d'aménager des espaces supplémentaires pour l'arborisation ainsi que des pistes cyclables bidirectionnelles, notamment en direction du stade de Genève et du périmètre de Praille-Ouest.

Les trois parkings prévus dans le projet seront réservés aux usagers du site (employés et entreprises du site) et ne remplaceront pas ce P+R (pas de capacité équivalente), dont les fonctions seront déplacées ailleurs (notamment du côté de la patinoire).

La dépollution des sols sera effectuée de façon ponctuelle selon les secteurs concernés, en fonction des besoins identifiés et au moment des futures constructions, compte tenu de la présence d'anciennes activités (potentiellement) polluantes sur le périmètre.

La cheminée du M-Parc, se situant sur le territoire de Carouge (hors du périmètre concerné), la décision de son maintien relève donc des autorités compétentes de cette commune.

Le projet prévoit une forte augmentation des emplois, nécessitant de développer davantage de services et de restauration, l'offre actuelle étant insuffisante.

Les espaces publics en hauteur, surtout à Lancy, peuvent être quantifiés mais leur usage reste à définir. Leur conception diffère de Carouge, où les rez-de-chaussée sont plus facilement activables. Le projet envisage d'y développer des activités variées (sports divers tel le basket, la pétanque ou paddle, loisirs, restauration, activités culturelles), offrant un fort potentiel d'animation, ce qui est très intéressant.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****b) Présentation du projet de passerelle de la Praille**

=====

Mme BALDONI présente le projet de la passerelle de la Praille (principalement destiné aux piétons et aux cycles) porté par la Direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV). qui permettra de relier l'avenue Eugène-Lance à la route des Jeunes, en franchissant les voies CFF, avec une arrivée à proximité d'un hôtel et du centre de conférence, puis une connexion au parvis du centre (commercial. Accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur et rampe hélicoïdale), elle renforcera aussi les connexions entre Lancy, Carouge, le centre-ville et d'autres quartiers environnants (les Semailles et les Cherpines).

Plusieurs variantes ont été étudiées pour l'implantation de la passerelle, avec plusieurs contraintes (voies CFF et exigences de sécurité, éventuels déraillements). Certaines modalités d'ancrage restent en discussion, en particulier du côté d'Eugène-Lance.

Concernant la planification et de coûts, la propriété et la maîtrise d'ouvrage de la passerelle ont été attribuées au canton en 2024. Les études de génie civil ont été menées en 2025 : le projet se situant actuellement en phase d'avant-projet. Les travaux pourraient débuter à partir de 2032 (en lien avec le programme d'agglomération PA6). Le budget est estimé à Fr.37'850'000.--, réparti en trois tronçons (Eugène-Lance et l'hôtel, l'hôtel et l'ascenseur PMR, et la rampe hélicoïdale). Des études complémentaires restent nécessaires.

Le projet, soutenu par la Ville de Lancy, vise à améliorer les mobilités actives (PDC et PDP) et à réduire la coupure urbaine des voies CFF.

**Questions et remarques**

Ce projet pour les mobilités douces est très intéressant, mais la traversée de la route des Jeunes semble peu adaptée, malgré les améliorations futures. Il est donc expliqué :

- que le canton vise à développer et connecter des axes forts pour les mobilités actives de part et d'autre des voies CFF, tout en précisant que certains raccordements restent à définir. L'objectif est d'assurer une continuité cohérente entre Lancy et Carouge
- et que l'intégration dans un réseau global est une condition essentielle. Si la situation est globalement satisfaisante côté Carouge (la route des Jeunes devant conserver son rôle structurant) les enjeux principaux concernent le secteur des Semailles, notamment avec la disparition d'un passage existant, compensée à l'étude par la création d'un nouveau lien pour maintenir la continuité des déplacements.

La largeur de la passerelle est prévue à huit mètres et sera à charge du Canton.

Quant à l'organisation des flux entre piétons et cyclistes et donc à la cohabitation de ces usages, notamment en termes de sécurité et de confort pour les piétons (les familles avec poussettes, face à la circulation de vélos, y compris électriques), même si une mixité totale des usages ne serait pas favorable, elle relève encore des études à venir : la largeur de la passerelle permettrait d'envisager une séparation des flux.

Une organisation claire des circulations est importante (plus confortable pour les usagers) et un aménagement adapté devra être adapté (la vitesse des cycles augmenterait).

Mme BALDONI confirme que cette remarque sera prise en compte dans la suite du projet.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

Concernant la possible assimilation de la passerelle à une voie verte, il est précisé que son objectif principal est de l'intégrer à un réseau de mobilité plus étendu, facilitant les liaisons vers Grosselin, Carouge et au-delà.

Concernant l'existence d'aménagements prévus sur l'ensemble du parcours afin d'assurer cette continuité, ceux-ci sont déjà présents (chemin des Palettes, inchangé) et d'autres sont prévus ou à l'étude, notamment pour améliorer les mobilités cyclables sur l'avenue Eugène-Lance et potentiellement créer un passage sous-voie aux Rambossons/Semailles.

Au-delà du stade et au niveau du stade, le carrefour actuellement situé sous le viaduc sera entièrement réaménagé. Le tracé se poursuivra vers l'avenue Vibert, en lien avec le développement du Grand Parc.

La passerelle devrait améliorer l'accès au stade de Genève et au centre commercial, en facilitant (Grand-Lancéens et usager) et sécurisant les déplacements. Un raccordement direct au centre commercial est à l'étude, mais dépend de contraintes de sécurité et d'exploitation, malgré un potentiel intérêt en termes de fréquentation.

Lors des jours de match, l'accès piéton et cyclable depuis le Bachet est actuellement fermé mais l'objectif est de maintenir l'accessibilité (cela dépendra des dispositifs de sécurité en vigueur). Les restrictions et l'exploitation de la passerelle sont encore en discussion : elles visent surtout à gérer les flux et la sécurité (mouvements de foule, séparation des supporters, prévention des risques) sous l'autorité de la police. Les modalités précises, notamment en lien avec le stade, le centre commercial ou d'éventuelles fermetures de routes, gestion des accès VIP, restent à définir dans les prochaines phases du projet.

Concernant la configuration de la passerelle, celle-ci sera en principe, ouverte (équipée de garde-corps). Des aménagements ponctuels (espaces de repos avec des bancs), sont envisagés : l'ouvrage et du dénivelé étant d'environ six mètres. L'objectif est de proposer un espace agréable et non uniquement un axe de transit pour les cyclistes.

Des contraintes supplémentaires pourraient encore être imposées (CFF, ...).

### c) Divers

=====

Mme BOGENMANN nous informe que la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire, prévue le 5 mai, comprendra l'audition de M. BARRO, (architecte à l'origine d'un projet de couverture des voies CFF).

Le comité de soutien à la couverture partielle des voies CFF a été invité, et son président, M. HENRIOD, sera entendu (conformément aux souhaits exprimés lors de la précédente séance).

Une/une commissaire exprime sa satisfaction de tenir à nouveau les commissions dans la grande salle du Conseil municipal, ce qui est plus agréable. Un courriel sera envoyé à Mme CRISAFULLI s'il sera possible d'y organiser les prochaines séances selon la disponibilité.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****16) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 26 MARS 2026 –  
RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI****a) Voie verte : délégation de la CAP à la Ville de Lancy**  
=====

M. GAGLIARDI ouvre sa présentation en précisant que son objectif principal est d'informer la commission sur l'avancement du projet de voie verte, en mettant l'accent sur le secteur des Tattes-Brûlées ainsi que sur la future passerelle dédiée à la mobilité douce, qui franchira la route du Pont-Butin en parallèle de l'ouvrage existant.

Il expose ensuite l'état global du projet, structuré en plusieurs secteurs dont les niveaux d'avancement varient : certains sont en phase finale d'instruction avec des travaux prévus dès l'automne 2026, tandis que d'autres en sont encore au stade du dépôt de la demande définitive. Plusieurs crédits d'étude ont par ailleurs déjà été votés entre 2024 et 2025 afin de soutenir le développement du projet.

Concernant plus spécifiquement le secteur des Tattes-Brûlées, M. GAGLIARDI rappelle qu'un projet initial, adopté en 2021, visait notamment à aménager le chemin et à créer un accès pour les services de secours ainsi qu'un espace public avec éco-point. Toutefois, à la suite d'une étude menée en 2023 sur le tracé de la voie verte, il a été décidé d'abandonner ce projet autonome pour l'intégrer dans une vision plus globale.

Un nouveau projet a donc été développé entre 2024 et 2025, impliquant deux maîtres d'ouvrage : la Ville de Lancy et CAP Prévoyance. En 2026, CAP Prévoyance a demandé à déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville, qui assurera désormais le pilotage administratif et financier. Sur le plan financier, un léger dépassement du crédit d'étude est prévu, mais celui-ci sera compensé par CAP Prévoyance, qui prendra également en charge les prestations liées à cette délégation.

M. GAGLIARDI précise que CAP Prévoyance possédait initialement un projet limité à ses parcelles, mais que, compte tenu de la faible ampleur de cette intervention par rapport à l'ensemble des aménagements publics, il a été jugé plus pertinent de regrouper la gestion du projet sous une seule entité.

Les échanges avec les commissaires ont ensuite permis de clarifier plusieurs points importants. Interrogé sur la sécurité des usagers, notamment des enfants se rendant à l'école, M. GAGLIARDI indique que le secteur sera aménagé comme une zone de cohabitation entre piétons et cyclistes, avec des mesures de modération du trafic. La priorité sera donnée aux piétons, et il ne s'agira en aucun cas d'un axe rapide pour les vélos.

La question du stationnement a également suscité des discussions. Il est confirmé que les places situées sur la placette actuelle seront supprimées au profit de l'éco-point. Initialement, ces places étaient perçues comme publiques (zone bleue), mais il est précisé ultérieurement qu'elles sont en réalité privées et appartiennent à CAP Prévoyance. Elles seront compensées par des places en sous-sol, sans qu'il soit encore possible de déterminer si celles-ci seront accessibles au public.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Certains commissaires ont exprimé des inquiétudes quant à la cohabitation entre les différents usagers — cyclistes, riverains et enfants — sur ce tronçon. D'autres ont soulevé la question de la liaison entre le secteur du cimetière et celui des Tattes-Brûlées, actuellement jugée peu sécurisée. Sur ce point, M. Gagliardi précise que le carrefour existant fera l'objet d'un réaménagement, en collaboration avec les autorités cantonales, afin d'en améliorer la sécurité.

**b) Présentation de la stratégie énergie**

=====

La stratégie énergétique 2025–2030 de la Ville de Lancy s'inscrit comme la traduction opérationnelle du plan climat adopté par le Conseil municipal. Comme le souligne Mme MOYARD, l'enjeu actuel consiste à structurer cette stratégie, en définissant clairement les priorités, les objectifs et les échéances. Elle met en avant le travail conséquent réalisé par les services techniques, notamment le pôle énergie, qui a permis d'aboutir à une base solide de réflexion.

Dans cette continuité, M. LALLINI présente les grandes lignes de la stratégie. Il rappelle que celle-ci répond également aux recommandations de la Cour des comptes, qui a insisté sur la nécessité d'un plan d'action concret à l'horizon 2030, tout en demandant une vision à plus long terme, jusqu'en 2050, encore en cours d'élaboration.

Un constat central ressort : la très forte dépendance actuelle aux énergies fossiles, qui représentent environ 90 % de la consommation des bâtiments administratifs. Cette dépendance est d'autant plus problématique que ces énergies sont majoritairement importées, exposant la commune à d'importantes fluctuations de prix. Avec une facture énergétique annuelle avoisinant les 4 millions de francs, des variations pouvant atteindre 20 % par an représentent un risque budgétaire significatif.

Face à cette situation, la Ville entend renforcer son autonomie énergétique et réduire ses coûts, notamment en privilégiant des solutions développées en interne plutôt que des prestations externes lorsque cela est possible. Les Services industriels de Genève resteront toutefois un partenaire clé, notamment pour le développement du chauffage à distance.

La stratégie fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 : une réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, la sortie progressive des énergies fossiles grâce au chauffage à distance et aux pompes à chaleur, ainsi que le développement du solaire photovoltaïque avec une capacité cible de 2 mégawatts-crête. Un suivi régulier des résultats est également prévu, avec une communication annuelle à la population.

Sur le plan opérationnel, la Ville prévoit de renforcer son organisation interne afin de piloter efficacement cette transition. Cela inclut la mise en place de ressources dédiées et une meilleure coordination des projets. La stratégie repose également sur un cadre réglementaire strict, notamment à travers l'indice de dépense de chaleur (IDC), qui impose des rénovations lorsque certains seuils sont dépassés — seuils qui seront progressivement durcis dans les années à venir.

Un programme pluriannuel de rénovations énergétiques est ainsi prévu, avec une priorisation des interventions selon la performance des bâtiments et une validation progressive des investissements par les instances politiques. L'objectif est à la fois de réduire les consommations, d'anticiper les contraintes réglementaires et d'améliorer la durabilité du patrimoine communal.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Les échanges entre les commissaires et M. LALLINI ont permis de préciser certains aspects concrets de la stratégie. Interrogé sur la notion de « digitalisation », celui-ci explique qu'il s'agit principalement de systèmes de pilotage à distance des bâtiments. Ces outils permettent non seulement de suivre les consommations, mais aussi d'agir directement sur les installations. Il donne l'exemple d'un système permettant de réduire automatiquement le chauffage durant les vacances scolaires ou dans les locaux inoccupés, ce qui peut générer des économies de 15 à 20 % en hiver. Appliquées à l'ensemble du parc, ces optimisations représentent un potentiel d'économie significatif, avec des investissements relativement limités.

Concernant la gestion de ces systèmes, il est précisé que si leur mise en œuvre nécessite aujourd'hui une intervention humaine importante, l'objectif est d'automatiser progressivement ces processus, notamment grâce à l'intelligence artificielle, tout en maintenant une supervision humaine.

Enfin, à propos des économies attendues, M. LALLINI estime qu'à terme, l'ensemble des mesures pourrait permettre de réduire la facture énergétique globale d'environ 25 %, soit près d'un million de francs par an. À cela s'ajoutent les gains liés au photovoltaïque, estimés entre Fr.120'000.-- et Fr.150'000.-- par mégawatt installé chaque année. Ces perspectives amènent une commissaire à relever que les investissements en ressources humaines pour piloter cette transition seraient largement compensés, ce que confirme M. LALLINI.

**c) Divers**

=====

Un commissaire s'interroge sur l'aménagement du futur tunnel cyclable sous la montée du Grand-Lancy et sa sortie, située potentiellement devant l'Habitat pour seniors de l'Adret, et sur les risques pour la mobilité des personnes âgées. Il est toutefois mentionné qu'une sortie arrière existe déjà pour les résidents.

Mme MOYARD se veut rassurante : selon elle, la cohabitation entre piétons et cyclistes fonctionne bien dans le quartier et devrait rester fluide. Elle souligne que les aménagements prévus seront similaires à ceux existants, où seniors, enfants et cyclistes partagent déjà l'espace sans difficulté. Elle reconnaît l'importance de rester vigilant sur la sécurité, mais estime que les craintes sont exagérées, notamment en ce qui concerne la vitesse des vélos, rarement élevée dans ce type de zone. Elle ajoute qu'aucun problème majeur n'a été signalé, les principales difficultés concernant plutôt l'état de certains revêtements.

Enfin, elle informe la commission que la prochaine séance sera exceptionnellement plus chargée avec plusieurs crédits à examiner. Confirmant qu'une collation sera prévue, elle précise aussi que la réunion se tiendra à l'école En-Sauvy, en lien avec un projet de rénovation.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****17) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
SEANCE DU 31 MARS 2026 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

---

**Divers**

=====

**Chemins dans le périmètre de Compostelle**

Deux chemins dégradés (engorgement et érosion) sont signalés : le chemin du Sud (sous la crèche) est déjà pris en charge par le STE avec un projet de réfection complète et le statut du second (privé ou servitude) est en cours de renseignement.

**Tenue des séances de la commission**

Une demande a été faite afin d'organiser temporairement les séances de la commission dans la salle du Conseil municipal.

**Chemin Tivoli**

Certains immeubles n'ont pas d'écopoint et continuent à utiliser les poubelles : la capacité des écopoints étant limitée et, dans certains cas, le maintien d'une collecte porte-à-porte reste nécessaire (surutilisation de l'écopoint).

Aucun projet immédiat n'est prévu pour le secteur de Tivoli : la faisabilité dépend notamment de la disponibilité d'un emplacement sur le domaine public et des priorités d'investissement.

Quant au coût d'un compacteur en comparaison, ce type d'équipement représente un investissement important. Des installations sont en cours ou récemment mises en place, et un retour d'expérience est attendu avant d'envisager leur déploiement ailleurs.

**Nouvelle séance**

Une séance supplémentaire sera prévue le mercredi 3 juin, en raison du nombre de dossiers à traiter.

**REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)****a) QUESTIONS ECRITES*****Piétonnisation du chemin des Rambossons******Est-ce que ce projet a avancé depuis une année ?***

*Le projet de requalification du chemin des Rambossons est actuellement en cours d'étude et arrive au terme de la phase d'avant-projet. Cette rue sera végétalisée sur son ensemble, tout en garantissant, la sécurité, la qualité de vie du quartier, des cheminements piétons ainsi qu'une gestion des eaux à ciel ouvert.*

*Ce travail est mené en étroite coordination avec l'ensemble des services communaux, et une présentation du projet a eu lieu en septembre 2025 lors de la fête de quartier.*

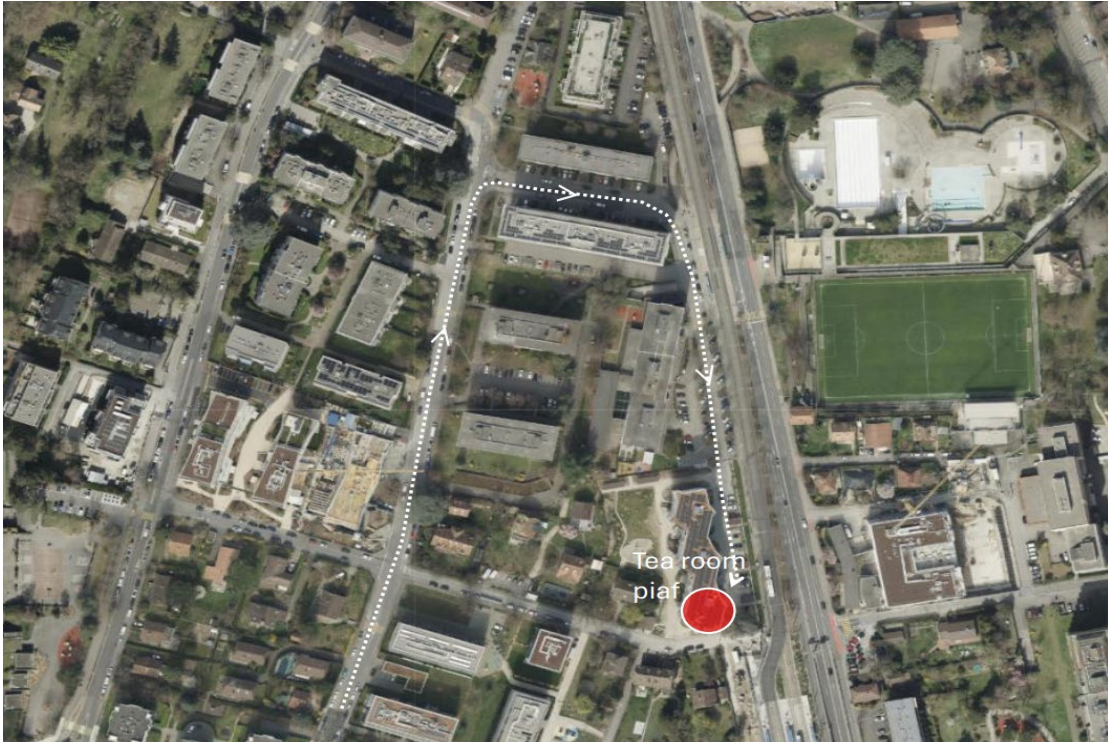
***Si oui, est-ce que ces questions d'accès aux commerces situés au bord de ce chemin et à forte proximité, comme le tea-room situé au chemin des Semailles, a pu être traitée et comment ?***

*Les préoccupations exprimées par le Conseil municipal, notamment en matière d'accessibilité aux commerces, sont intégrées dans les réflexions en cours.*

*Il sera toujours possible d'accéder à la boulangerie & tea-room Piaf en véhicule depuis le chemin des Semailles suivant la même circulation qu'actuellement.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

*Ainsi, en tournant à droite depuis le chemin des Semailles, puis en continuant sur « la contre route de l'avenue des Communes-Réunies » le chemin des Semailles permet d'arriver au tea-room Piaf.*



*En complément, des places sont prévues le long du chemin des Semailles, il sera possible de stationner sur le chemin des Semailles « principal » et de marcher quelques mètres via le chemin des Rambossons pour rejoindre le tea-room.*

***Est-ce que vous pouvez garantir aux commerçants concernés que leurs clients auront accès à leur commerce par voiture ?***

*Oui, l'accès en voiture pour les clients des commerces, y compris le tea-room du chemin des Semailles, sera possible.*

*Néanmoins, le chemin des Rambossons sera destiné à être piétonisé et ne sera pas accessible aux véhicules, à l'exception des services d'urgence.*

*Pour rappel, le futur PLQ Semailles-Palettes est planifié sans parking et sans voiture en surface. Ce concept est planifié en coordination avec le Canton et la Ville de Lancy depuis 2022, en application de l'article 7 RPSFP permettant de répondre aux besoins en places de stationnement à travers des places existantes dans des parkings dans un rayon de 500m. Le futur PLQ prévoit des places de livraison et PMR en périphérie direct du PLQ (hors chemin des Rambossons) permettant d'assurer le bon fonctionnement des commerces.*

*Cette approche vise à concilier les objectifs de qualité des aménagements publics et de mobilité, avec le maintien d'une accessibilité fonctionnelle pour les activités économiques du secteur.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

***Est-ce qu'une nouvelle image de ce projet sera prochainement présentée en commission ?***

*Il n'est pas prévu de refaire une présentation de l'AVP du chemin des Rambossons prochainement.*

*Néanmoins, le SAT prévoit d'ici l'été 2026 une présentation de l'AVP Semailles nord, qui comprend une étude de mobilité globale sur le secteur, y compris le chemin des Rambossons.*

**b) MOTIONS*****Pour plus de liberté et espaces sécurisés pour les chiens lancéens au parc Navazza (134A-2025)***

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

**Point 1 - Amélioration du parc**

*Pour donner suite à la motion déposée par le CM concernant l'espace de liberté pour chiens du parc Navazza, ainsi que l'amendement du 20 novembre 2025, le pôle des espaces verts du Service de l'environnement procédera à la plantation d'un arbre dans la partie basse du parc à chiens, afin d'augmenter l'ombre portée et d'augmenter l'ombrage naturel sur le parc à chiens.*

*L'installation d'un deuxième banc à l'entrée du parc à chiens sera également faite, afin d'offrir un deuxième point d'assise.*

*Une fontaine est déjà installée dans la zone barbecue située à 50 mètres du parc à chiens. Les propriétaires peuvent l'utiliser pour hydrater leur chien.*

*Une somme de CHF 2'000.- est prévue pour des améliorations de l'espace de liberté pour chiens du Parc Navazza, pour le budget 2026.*

**Point 2 – Sécurité**

*Le parc Navazza fait partie intégrante d'une zone prioritaire, impliquant déjà des passages intensifs de la police municipale. De plus, le parc est autorisé aux chiens, pour autant que ceux-ci soient tenus en laisse, conformément à la réglementation en vigueur.*

*Depuis de nombreuses années, la police municipale mène des campagnes répressives visant à lutter contre les incivilités liées aux chiens et procède à la verbalisation des promeneurs ne respectant pas les règles établies. À ce titre, le parc Navazza fait régulièrement l'objet de contrôles renforcés lors de ces actions.*

*Pour l'année 2026, deux campagnes de lutte contre les incivilités canines sont prévues à différents moments de l'année. Une attention particulière sera portée au parc Navazza, notamment en ce qui concerne la problématique des déjections canines.*

*Il convient de rappeler que le non-ramassage des déjections canines constitue une infraction sanctionnée d'une amende de CHF 200.-, par la police municipale, lorsqu'elle est constatée en flagrant délit.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026****POINTS FINAUX****18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. LORENZINI : je vais essayer d'être bref pour aller plus vite. Au vu du temps qui s'est écoulé entre les deux Conseils municipaux, c'est possible que cette question ait déjà été répondue ou qu'une action ait été menée. J'ai été interpellé par un habitant des Fraisiers concernant la présence régulière d'un dépôt sauvage d'encombrants à proximité des immeubles. Au-delà de l'aspect visuel, cette situation semble engendrer un certain nombre de nuisances et des problèmes de sortie des véhicules depuis le parking. Est-ce que des mesures ont été prises ? Est-ce que la commune a été contactée à ce sujet ?

Ensuite j'ai une question écrite. Alors pour des questions de temps, je ne vais pas la lire, je la dépose tout simplement.

***Affichage communal  
mise en œuvre du règlement et accès des acteurs locaux***

*Mesdames et Monsieur les Conseillers administratifs,*

*Par délibération du 18 avril 2024, le Conseil municipal a adopté un règlement relatif à l'affichage sur le territoire communal, prévoyant notamment :*

- l'interdiction de la publicité à des fins commerciales sur le domaine public et sur le domaine privé visible depuis celui-ci, à l'exception des enseignes commerciales ;*
- le maintien de l'affichage à visée culturelle, éducative, associative et sportive ;*
- la mise en œuvre de ces principes par le Conseil administratif au moyen d'un règlement d'application précisant les modalités concrètes d'utilisation (formats, critères, emplacements, etc.).*

*Cette délibération a été confirmée par la population lors de la votation du 24 novembre 2024.*

*Or, à ce jour, aucun règlement d'application ne semble avoir été formellement publié ni communiqué au Conseil municipal, ce qui suscite des incertitudes quant au cadre effectivement en vigueur.*

*Par ailleurs, plusieurs retours du terrain font état de difficultés d'accès aux supports d'affichage. Une association culturelle nous a notamment indiqué que l'administration lui aurait signifié que l'utilisation des panneaux de format F4 n'était pas possible, ceux-ci étant réservés aux événements organisés par la Ville de Lancy.*

*Une telle pratique, si elle devait être confirmée, apparaîtrait en décalage avec les intentions exprimées lors des débats et de la votation, qui visaient précisément à maintenir et valoriser la visibilité des acteurs culturels et associatifs locaux.*

*Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur les points suivants :*

- 1. Où en est l'élaboration du règlement d'application prévu par la délibération du 18 avril 2024 ? Dans quel délai le Conseil administratif prévoit-il de le publier et de le communiquer au Conseil municipal ?*
- 2. Quel est, à ce jour, le cadre applicable en matière d'affichage en l'absence de ce règlement d'application ?*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

3. *L'accès aux panneaux d'affichage, notamment de format F4, est-il effectivement limité aux seuls événements organisés par la commune ? Si tel est le cas, sur quelle base légale ou décisionnelle repose cette limitation ?*
4. *Combien de supports d'affichage sont actuellement disponibles sur le territoire communal, et selon quelle logique sont-ils répartis ?*
5. *Quel service communal est compétent pour traiter les demandes d'affichage des associations, et selon quelles modalités ?*

*Ces éléments nous paraissent essentiels afin de garantir une mise en œuvre conforme à la volonté exprimée par le Conseil municipal et la population, ainsi qu'un accès équitable et transparent aux supports d'affichage pour les acteurs locaux.*

M. DEROBERT : j'ai deux questions. La première concerne notre site Internet : ne devrait-on pas trouver l'ordre du jour de nos séances de Conseil municipal ? En tout cas, ce n'était pas le cas pour la séance de ce soir. Si c'était possible de les déposer sur le site. Alors on retrouve les procès-verbaux mais pour la séance de ce soir, il n'y avait rien.

La deuxième question : la carte militante intitulée Multinationales et autres fripouilles, publiée sur le site Renversé, est toujours accessible en ligne, elle recense et géolocalise des dizaines d'entreprises genevoises sur les perspectives du G7 d'Évian. Quatre sites situés sur le territoire de la commune de Lancy, plus précisément dans le quartier Pont-Rouge, y figurent. A moins de deux mois du sommet, alors que les milieux économiques tirent la sonnette d'alarme et que plusieurs associations professionnelles demandent depuis des semaines des garanties concrètes au Conseil d'Etat, sans obtenir de réponse, nous souhaitons savoir quelles mesures concrètes le Conseil administratif de Lancy entend-il prendre pour protéger les entreprises, les employés et les habitants du quartier de Pont-Rouge en cas de débordements liés au G7 ?

Une coordination avec le Département des institutions et du numérique du Canton a-t-elle été engagée ? Des dispositions de protection physique sont-elles prévues ? Merci.

M. GAMBERONI : simplement pour adresser au Conseil administratif, plus précisément à Mme GACHET et ses services, ayant été témoin d'agressions qui se sont produites au skatepark, je voulais féliciter les services de Mme GACHET pour leur réactivité, leur professionnalisme, leur précision et leur gentillesse vis à vis des divers intervenants.

Il est important qu'on ait cette police municipale qui est de plus en plus de proximité et qui est vraiment de qualité. Plusieurs parents présents sur place m'ont également demandé de passer les félicitations au service des APM.

La preuve que cela va dans le bon sens, cette personne qui a été agressée, pour laquelle j'ai dû intervenir, on a déposé une plainte et tous les dires des témoins ont été corroborés par la vidéo protection qui était sur place, où on a pu relever le time-code et annoncer aux APM pour les plaintes suivantes.

Alors, Mme GACHET, de la part des habitants du Petit-Lancy, des usagers du skatepark et de l'équipe qui s'occupe du skatepark, recevez les félicitations et transmettez-les aux APM. Merci.

M. COUTO : suite à l'arrivée de M. INNOCENTI, il y a des changements dans les commissions pour notre groupe. Mme Kristine BEUN quitte la Commission de l'environnement et du développement durable et rejoint la Commission des finances et M. Flavio INNOCENTI intègre la Commission environnement et développement durable, la Commission de la sécurité et la Commission de l'aménagement. Merci.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

M. VÖLKI : ma question concerne le moustique-tigre sur la commune de Lancy. Il y a plusieurs personnes autour de moi qui s'inquiètent du moustique-tigre qui risque d'infecter la commune pour la prochaine saison d'été. On sait que la saison d'été 2025 a été catastrophique, notamment pour les personnes qui ont des allergies ou pour les enfants en bas âge. J'ai entendu dire que certains Lancéens ont reçu dans leur boîte aux lettres un papier. Je ne sais pas si cela vient de la commune ou du Canton. En ce qui me concerne, je n'ai pas reçu ce papier. Alors, au vu de la grande inquiétude de la population et par anticipation de la saison d'été, je pense qu'un tout-ménage serait adéquat. Ce serait une très bonne chose pour informer la population. Donc ma question : est-il prévu de distribuer un tout-ménage à l'ensemble de la population et si oui, à quelle échéance ?

M. PERRENOUD : cela concerne la villa La Solitaire. Nous avons débattu en commission sur cette villa. Nous avons entendu tous les intervenants. On nous avait promis le retour au calme, mais malheureusement, le 7 avril, il y a un petit chérubin ou une petite racaille - chacun l'appellera comme il voudra - qui a cassé la porte de la villa. J'ai les photos, mais à l'oral c'est un peu difficile de vous les transmettre. Sur les murs, il y avait déjà des graffitis qui se préparaient et en plus la fenêtre qui a été complètement cassée.

Tout cela s'adresse à Mme GACHET. On nous avait promis quelque chose, Pour l'instant ce n'est pas arrivé. Vous savez que l'UDC est un parti visionnaire. Du reste, on a on a une initiative de durabilité actuellement.

Donc on aimerait savoir ce que vous allez faire pour ramener cette villa au calme, ainsi que le quartier. Là, on ne peut plus dire que la police intervient sans savoir où cela se trouve dans le quartier exactement : c'est à la Villa La Solitaire.

La police municipale est intervenue. Quels seront les frais ? Qui prendra en charge ? Est-ce que ces enfants sont à l'image de leurs parents ? Je n'en sais rien. Je vous demande des renseignements.

La deuxième question est la suivante : le 24 avril, j'ai eu l'honneur de participer à l'assemblée des sauveteurs auxiliaires. Certains sont venus, d'autres ne sont pas venus et ne se sont pas excusés. Bref, un constat : dans la cuisine, il y a toujours une couverture d'extinction. Là, il n'y avait que la fourre et plus la couverture. Donc c'est une deuxième fois une salle qui n'est pas en ordre. Merci Mme GACHET.

La dernière remarque : je trouve désolant que la Commission de la sécurité soit convoquée deux ou trois jours avant pour une commission conjointe avec les sports. Tous les commissaires de cette commission se sont arrangés pour préparer les repas des enfants. Ceux qui avaient Aquaponey ont décidé de venir. Bref, dans les 24 h qui ont précédé cette commission, elle a été annulée car il n'y avait pas de matière à débattre sur le sujet. Le chef de service n'était pas prêt. Alors qui dirige la commission ? Est-ce que c'est le Conseil administratif ? Est-ce que c'est le président ou le chef de service ? Merci.

Mme GACHET : je vais garder la parole pour l'ensemble des questions, puisqu'elles me sont quasiment toutes adressées. Concernant la question du G7, nous sommes au courant de cette carte depuis un certain temps. On a vu effectivement qu'il y a un pôle d'attractivité du côté de Pont-Rouge et du côté du Petit-Lancy. Sachez qu'on est en contact étroit avec le DIN, avec les services de Mme Carole-Anne KAST. L'ensemble de la gestion de cet événement est sous pilotage de la police cantonale, mais pas que, puisque l'ensemble des services sécuritaires qui sont sur le canton sont impactés par cela. Au niveau des différentes communes, on a mis à disposition différents membres de la police municipale pour soutenir la police cantonale. C'est une réponse de l'ACG qui a été fournie, à titre personnel par rapport à Lancy, nous, nous avons mis à disposition deux personnes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

Sachez également que l'ensemble des magistrats en charge de la sécurité ont été convoqués le 19 mai pour une séance avec Mme KAST et ses services, pour voir exactement ce qu'il en était. C'est vrai que nous sommes inquiets. Nous avons remonté auprès du DIM notre inquiétude. L'ensemble de la gestion de cet événement ou des éventuelles manifestations sont sous pilotage du Canton. Il faut savoir que sur la commune de Lancy, nous n'avons aucune alerte aujourd'hui concernant une éventuelle manifestation ou une demande d'intervention.

Sachez que l'ensemble des communes ont été sollicitées par le groupe NO G7 pour pouvoir bénéficier de salles ou de terrains pour pouvoir installer leur village alternatif. Nous n'avons pas de salle et nous n'avons pas de terrain. Nous avons donc répondu négativement au groupe NO G7. Voilà où on en est.

Nos prochaines étapes, c'est le 19 mai, j'irai avec M. OLIVEIRA, chef de service, et puis on pourra à partir de là voir quelles sont les consignes du Canton et ensuite prendre les mesures qui seront nécessaires par rapport à la protection des biens, des entreprises et des gens qui travaillent à Pont-Rouge. Pour nous, c'est un gros point d'inquiétude, je ne vous le cache pas.

Concernant la remarque de M. GAMBERONI, un tout grand merci. Je transmettrai vos remerciements. Il est vrai que pour la police municipale de Lancy, le mot proximité, c'est réellement une valeur à laquelle ils tiennent. Le réseautage qu'on a réussi à mettre en place, le fait qu'on ait pu par zone avoir un îlotier qui soit responsable, qui connaît aussi bien les intervenants, que ce soit les personnes qui encadrent le streetpark, la personne qui est à la buvette, les enseignants, ou les parents qui sont sur site permet cette proximité. Effectivement, il y a eu plainte pénale, donc maintenant, c'est dans les mains de la justice, sachez que, nous, à partir de ce moment-là, nous n'avons plus aucun retour sur la suite.

Cela me permet d'enchaîner avec la question de M. PERRENOUD sur la question de la Villa La Solitaire. Effectivement, ce fait a été repris par la police municipale. Il y a eu un dépôt de plainte de la ville de Lancy concernant les déprédations. C'était un jeune du quartier qui n'était pas tout à fait satisfait de la réponse qui lui avait été donnée par les TSHM sur l'occupation du territoire, parce qu'on a des sectorisations sur l'occupation et l'animation sur ce secteur-là. Il est revenu pas très content, il a jeté un ou deux cailloux. Donc nous avons pris les identités, il y a eu un dépôt de plainte. Mais sur le suivi de l'affaire, je ne vous donnerai aucune information puisque cela fait partie des prérogatives de la police de suivre ce dossier.

Par contre, nous, au niveau des différents services, vous savez que cela fait partie des démarches sur la gestion de Clair-Matin et de tout le périmètre. Il y a un gros travail Interservices qui nous occupe : c'est le service de Mme MOYARD au niveau du service des affaires sociales et le service de M. BONFANTI, avec le service de l'environnement en termes d'équipements. Il y a le service des travaux, puisque nous avons des équipements publics qui sont prévus aussi sur cet espace-là. Nous avons le service des sports puisqu'il y a des animations sportives et des équipements sportifs sur ces espaces-là. Finalement, nous avons le service de la sécurité.

C'est réellement un travail de proximité. Cela ne concerne pas que la police, c'est réellement une prise en charge de ce périmètre-là puisqu'il y a un travail qui est fait avec les travailleurs sociaux hors-murs qui sont sur le site et la prise en charge de la situation dont vous faites part a été faite en collaboration étroite avec les travailleurs sociaux qui étaient sur site.

Donc, à ce niveau-là, la collaboration fonctionne. Il y a eu cet événement, c'est vrai, mais nous avons pris nos responsabilités, puisque nous avons fait un dépôt de plainte et que la suite, donc maintenant, appartient au tribunal. Je crois que j'ai répondu à tout le monde.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026

M. DAHER : Il y avait juste peut-être la question de M. VÖLKI pour le moustique-tigre.

M. BONFANTI : concernant le moustique tigre, il y a un site internet qui est dédié, si vous allez sur le site de Lancy ou si vous recherchez sur Google, vous tombez assez rapidement dessus.

Vous avez des informations assez précises qui sont données maintenant et qui renvoie aussi au site internet du canton de Genève qui donne aussi des informations sur comment traiter le moustique-tigre et comment y répondre.

Sur Lancy, on va augmenter le traitement sur le domaine public. Mais il faut savoir que la problématique est d'ordre privé avant tout. C'est-à-dire que plus de 70 % du territoire étant des parcelles privées, c'est surtout aux privés d'avoir des bonnes pratiques. Et force est de constater que les bonnes pratiques ne sont pas appliquées par l'ensemble des propriétaires. Certains sont très attentifs sur l'usage, le fait de ne pas avoir des coupoles avec des rétentions d'eau, etc., et d'autres n'en ont rien à faire et c'est là où se développe le moustique-tigre. Donc on a un problème à ce niveau-là.

Moi je ne souhaite pas forcément distribuer des tout-ménages parce que la moitié des tout-ménages finissent à la poubelle. Donc je préférerais que les gens soient proactifs, qu'ils aillent sur Internet directement. Il faut savoir que depuis aujourd'hui aussi sur les réseaux sociaux, on a fait une communication sur les anti-larvaires. On met à disposition des granulés anti-larvaires auprès de la population, gratuitement jusqu'à épuisement du stock. Donc les gens peuvent se rendre au service de l'environnement, au chemin des Rambossons. Donc ce n'est pas très loin de chez vous. Ils peuvent se les procurer gratuitement et les utiliser au bon moment.

Pour l'instant, je n'ai pas de formule miracle. On a des discussions avec le Canton parce que celui-ci considère qu'actuellement ce n'est pas une problématique de santé. Et donc le département de la santé ne le considère pas cet enjeu comme étant un élément de santé, mais avant tout une problématique, on va dire dérangeante, mais qui ne va pas au-delà de cela.

Si on veut mettre en place une politique qui fonctionne, il faut que l'ensemble des communes s'y mettent. Si on est la seule à travailler sur certains procédés qu'on souhaite mettre en œuvre mais que les autres communes autour de nous ne le font pas, vu que le moustique se déplace, cela ne va pas vraiment nous aider.

Donc la seule chose que je peux vraiment faire, c'est de demander aux propriétaires privés d'être extrêmement attentifs sur l'usage qu'il a de ses granulés et de les utiliser au bon moment. Et d'être attentif, comme je vous l'ai dit, au fait de ne pas avoir des récipients de stockage d'eau qui permettent à un moment donné aux moustiques de pouvoir se développer assez, rapidement. J'espère qu'on pourra venir l'année prochaine avec une solution cantonale qui permettra d'éradiquer un grand pourcentage de moustiques, mais l'éliminer totalement, c'est maintenant peine perdue. Il est installé comme le frelon asiatique, ils ne partiront plus. Et ce n'est pas avec la hausse des températures que cela va améliorer les choses.

Ensuite, il y avait une question de M. DEROBERT par rapport à l'ordre du jour d'aujourd'hui. J'imagine que c'est tout simplement un oubli qui a été commis. J'ai regardé pour les autres séances, il me semble que cela a été fait, mais pour le mois d'avril, c'est vrai qu'il n'y a pas d'éléments. Donc je vais regarder ce qui s'est passé.

Concernant la question de M. LORENZINI sur les encombrants, je n'ai pas de retour par rapport à une problématique d'encombrants aux Fraisiers, parce que de manière générale, on a une problématique sur l'ensemble de la commune par rapport aux encombrants, pas particulièrement sur les Fraisiers. Rien que ce matin, on m'a dit qu'il y avait une décharge

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

sauvage du côté de la Chapelle où on a récupéré 1264 kg d'encombrants dans un endroit qui n'était pas un lieu pour récupérer des encombrants. Jusqu'à présent, on a été assez conciliants et on était sur la sensibilisation et l'information. Là, mon responsable m'a dit qu'on allait passer à la vitesse supérieure, c'est-à-dire que l'on va faire ce qu'on a déjà fait sur la Chapelle, on a les numéros de plaques des voitures qui se sont arrêtées, qui ont déposé des choses. Maintenant on va passer sur la question punitive. Malheureusement, c'est un problème que je ne vois pas être résolu dans l'immédiat parce que on est une société de consommation et les gens jettent tout et n'importe quoi, ils ne respectent même pas les jours des encombrants, le mercredi et le jeudi de chaque fin de mois. Ils jettent des encombrants pratiquement tous les jours. Normalement, j'ai des prestataires qui s'occupent de cela le mercredi et le jeudi. Mais en dehors de ces jours c'est le service de l'environnement qui s'occupent de cela et j'ai des collaborateurs qui doivent aller chercher des encombrants pratiquement quotidiennement et donc, quand ils s'occupent de cela, ils ne font pas le vrai travail qu'ils ont à faire.

C'est un problème parce que les gens qui ne respectent pas ces jours d'encombrants viennent souvent de l'extérieur de la commune - ce ne sont pas seulement des personnes de Lancy - qui, en fonction des réseaux routiers qui sont plus faciles avec des équipements qui sont à proximité, se déchargent de ce type de déchets quotidiennement. Ils ne sont pas pris pour l'instant, mais se posera la question un jour si on ne va pas mettre en place des systèmes de vidéosurveillance directement sur les équipements pour qu'on puisse amender ces gens.

Pour l'instant, la loi ne nous le permet pas directement, mais il y aurait des procédés. Donc, on est en train d'étudier depuis quelques mois qui permettrait potentiellement de mettre des caméras volantes. C'est à dire de les mettre dans les écopoints qui posent problème, qui permettront d'attraper ces personnes qui ne respectent pas la loi et qui nous posent des problèmes parce que cela a un coût financier derrière et qui est de plus en plus élevé, malheureusement.

M. DAHER : nous avons épuisé notre ordre du jour, nous allons clôturer la séance.

Avant de passer aux questions du public, vous savez que le Conseil municipal a fait sa sortie à Fribourg en début de législature ; aujourd'hui, Fribourg est entrée dans l'histoire et sont devenus champion suisse de hockey, bravo à eux, félicitations à eux pour ce moment historique.

La séance est levée à 23h25.

**La Secrétaire :**

**Hélène CONRADIN**

**Le Président :**

**Vincent DAHER**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 avril 2026**

**QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.